



PRÉFECTURE DE
L'AUDE



SIAO 11

Rapport d'activité 2024

Observatoire social



Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SIAO11



Table des Matières

	SIAO
Les missions.....	4
Parcours d'accès au logement	5
	SIAO pôle urgence 115
Les structures d'urgence.....	6
Les structures d'urgence dans l'Aude.....	9
Commission SIAO Urgence/hôtel et la Commission Veille Sociale.....	10
Observatoire Social - Urgence	12
La demande d'hébergement d'urgence	12
Évolution de la demande entre 2019 et 2024	13
Les raisons d'appel au 115	15
Répartition temporelle de la demande	15
Répartition géographique de la demande	17
Portrait des demandeurs d'hébergement d'urgence.....	19
Genre	19
Age	20
Typologie de ménage.....	23
Lieu où le ménage a dormi la veille.....	25
Violences.....	26
Ressources.....	27
Primodemandeurs	27
Réponses positives et portrait des personnes prises en charge	28
Genre	29
Âge	30
Typologie de ménage.....	30
Violence.....	31
Orientation et suivi de parcours	31
Hôtel	34
Refus usager	35
Refus 115.....	35
Portrait des personnes n'ayant jamais obtenu de réponse positive en 2024.....	36

Hébergement Urgence Femmes (HUF)	37
HUFPPN	38
Bilan urgence 115.....	40
Les chiffres clefs de l'urgence 115 en 2024	41

SIAO Pôle insertion

Structures d'insertion	43
Permanences SIAO	46
Observatoire Social - Insertion.....	47
La demande d'insertion	47
Motifs de refus	49
Public en demande Insertion.....	50
Motifs de demandes.....	51
Situation au moment de la demande	51
Typologies de ménage	53
Ressources et situations d'emploi	54
Analyse de la demande par dispositifs	55
CHRS.....	56
Pension de famille.....	59
Intermédiation locative (IML)	61
ALT1 CCAS Narbonne	61
ALT 1 : APPARTEMENT THÉRAPEUTIQUE RELAIS (ATR)	62
Bilan du pôle insertion	63
Motifs d'annulation.....	63
Les chiffres clefs de l'insertion	64

SIAO Logement social

Commission Logement des Publics Prioritaires du PDALHPD (CL3P).....	65
La demande de logement social	66
Le public en demande de logement social	68
Contingent préfectoral et logements sociaux.....	72
Bilan du logement social	73
Les chiffres clefs du logement social.....	73
Coordination de parcours et trajectoire AHI	74

Pôle santé mentale	
Le public	76
Le premier entretien.....	78
L'accompagnement.....	80
Suivi de parcours et fin de suivi psychologique.....	80
Synthèse et perspectives.....	82
À propos du SIAO.....	83
À propos de l'observatoire.....	83

SIAO

Les missions

Organiser et centraliser les demandes de prise en charge de personnes ou de familles privées de chez soi ou risquant de l'être.

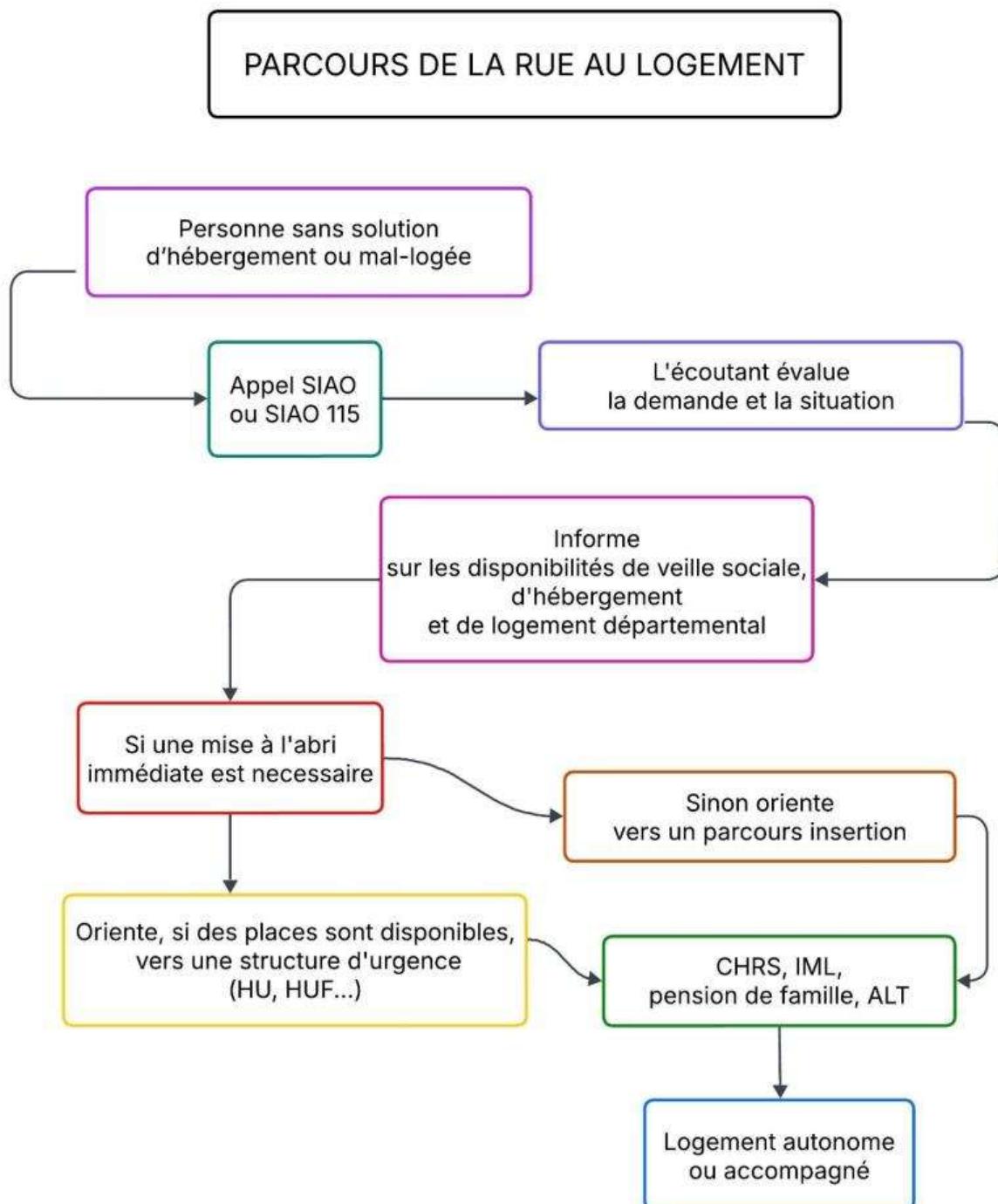
Mobiliser, l'offre d'hébergement «d'urgence» ou «d'insertion» ainsi que les dispositifs permettant un accès direct au logement

Garantir la continuité de la prise en charge des personnes et de leur parcours d'accès au logement.

Organiser la coopération entre les acteurs, pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration

Participer à la constitution d'observatoires locaux, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées

Parcours d'accès au logement



SIAO pôle urgence 115

Le SIAO Urgence est organisé autour du 115, numéro gratuit, destiné principalement aux personnes sans-abri, et géré par l'association Aude Urgence Accueil. Le 115 est une plateforme téléphonique à l'écoute 24 h/24, 7j/7, 365 j/an. Il est destiné à répondre aux demandes d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, mais a également vocation à orienter les autres demandes auprès de partenaires (permanences MDS, associations caritatives, maraudes, Croix-Rouge, etc.).

Les structures d'urgence

Accueil de jour

- **Missions** : Premier maillon du réseau de resocialisation, son but est d'accueillir, écouter, réconforter, orienter, proposer des services pratiques (collation, douche, machines à laver, ...), permettre d'identifier des espaces, de se réapproprier le « sens » de la citoyenneté. L'accueil de jour est un lieu d'accueil inconditionnel, anonyme et gratuit, visant à répondre aux besoins élémentaires de la vie et à permettre l'accès aux droits fondamentaux
- **Modalités d'admission** : les lieux d'accueil de jour sont ouverts aux personnes sans-abris à la seule condition du respect du règlement.

Centres d'hébergement d'urgence

- **Missions:** Apporter des solutions immédiates et de courte durée à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (abri de nuit, couvert, hygiène...) à des personnes sans-abri ou brutalement confrontées à une absence de logement. Au-delà de la mise à l'abri, les CHU peuvent aussi proposer une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion adaptées.
- **Publics:** L'hébergement en CHU se fait sans conditions de ressources. Il s'agit d'un accueil «inconditionnel» ouvert à toute personne qui souhaite se mettre à l'abri ou en cas de problèmes de santé, demandeurs d'asile déboutés...
- **Modalité d'admission :** Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles, sans réservation possible. Le 115 a à sa disposition la possibilité de déclencher des nuitées d'hôtel en cas de situation d'urgence et de grande vulnérabilité suivant un protocole établit.

Hébergement d'urgence femme (HUF)

- **Publics** : Le dispositif est réservé à des femmes avec ou sans enfant(s) en situation de vulnérabilité, et en priorité les victimes de violences conjugales et/ou familiales nécessitant une mise à l'abri immédiate par absence de logement ou besoin d'éloignement du logement conjugal/familial.
- **Public non concerné** : Femme enceinte, ou avec enfant(s) de moins de 3 ans.
- **Modalités d'admission** : Orientation SIAO Urgence – envoi du formulaire de demande HUF-HUFPPN par les partenaires prescripteurs, à renvoyer à secretariat@siao11.fr

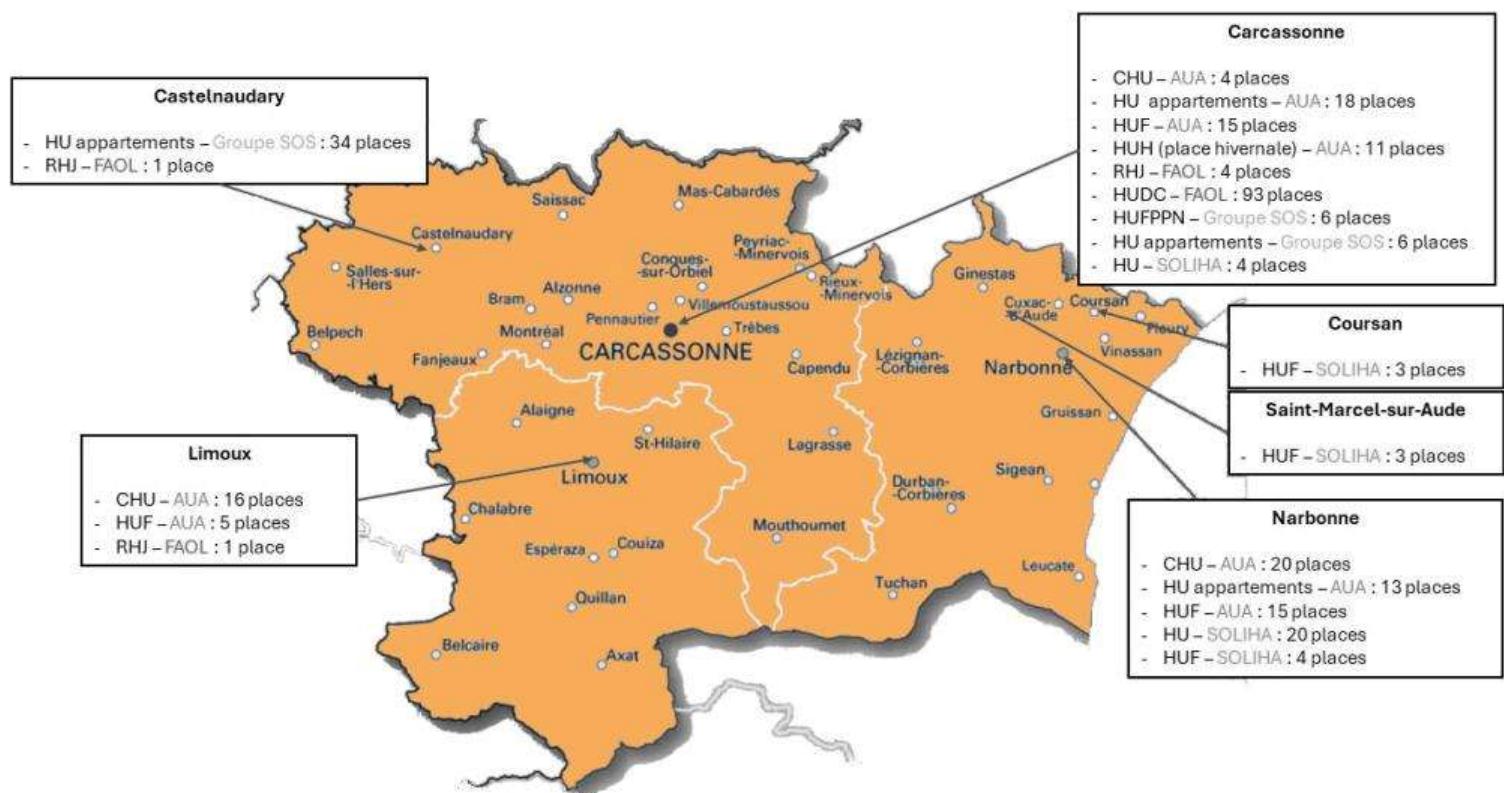
Hébergement d'Urgence Femmes Pré Post Natalité (HUFPPN)

- **Missions** : Le service d'Hébergement d'Urgence spécialisé accueille en appartement en cohabitation toute femme enceinte ou avec nourrisson, nécessitant une mise à l'abri immédiate. L'objectif est de stabiliser puis orienter les personnes accueillies vers une lieu d'hébergement ou un logement pérenne et adapté (logement autonome, IML, CHRS, pension de famille, etc...). L'accompagnement comprend une veille sociale et un suivi autour de la parentalité.
- **Publics** : le service d'Hébergement d'Urgence spécialisé accueille les femmes enceinte ou avec enfant(s) de moins de 3 ans, avec possibilité d'accueillir l'ensemble du ménage (fratrie, conjoint).
- **Modalités d'admission** : Orientation SIAO Urgence – envoi du formulaire de demande HUF-HUFPPN par les partenaires prescripteurs, à renvoyer à secretariat@siao11.fr

Hôtel 115

- Le SIAO a également à sa main des nuitées hôtelières mobilisables pour pallier au manque de places disponibles dans les centre d'hébergement d'urgence.
- **Publics:** Mise à l'abri ou mise en sécurité en fonction d'un protocole établit suivant des critères de grande détresse.

Les structures d'urgence dans l'Aude



Le SIAO dispose de 285 places d'hébergement d'urgence (296 en hiver). Auxquelles s'ajoutent des places d'hôtels, mobilisables en cas de saturation des structures d'urgence et en fonction de la gravité de la situation.

Carcassonne
150 places

Narbonne
78 places

Castelnaudary
35 places

Limoux
22 places

Commission SIAO Urgence/hôtel et la Commission Veille Sociale

Une commission SIAO Urgence mensuelle et une commission hôtel (hebdomadaire durant la période hivernale) étudient les situations des personnes intégrées aux dispositifs d'hébergement d'urgence et hôtel.

La commission Veille Sociale est une instance qui se réunit à la demande des partenaires sociaux, médico-sociaux, bénévoles autour d'une situation dite « complexe » pour laquelle le cumul de problématiques occasionne des difficultés à trouver des réponses hébergement/logement adaptées.

- Membres : Commission Urgence et hôtel : elle réunit l'ensemble des représentants des structures de l'hébergement d'urgence du département (Aude Urgence Accueil, FAOL, SOLIHA, Groupe SOS Solidarités), la DDETSP, le SIAO ; Commission Veille Sociale : à la demande en fonction des spécificités des situations (psychiatrie, addictologie, justice...).
- Nombre : 12 commissions Urgence en 2024, 24 commissions hôtel et 5 commissions Veille Sociale.
- Missions : La commission urgence est une cellule d'étude des situations des personnes prises en charge depuis plus d'un mois au sein d'un hébergement d'urgence. Cette instance a pour vocation de travailler les parcours. Grâce aux informations et démarches effectuées par les travailleurs sociaux des structures, le SIAO vient en appui technique, expert des orientations, pour affiner le projet et proposer des trajectoires adaptées aux besoins des bénéficiaires. Ce travail entre dans la dynamique de fluidité des parcours, nécessaire au vu de l'état de saturation des dispositifs d'urgence.

La commission hôtel porte sur le même principe, hormis que toutes les situations des personnes présentes à l'hôtel sont étudiées chaque semaine, sans durée minimum de présence en hébergement. Le but est de trouver au plus vite et au plus juste, la trajectoire la plus adaptée à chaque situation.

La commission Veille Sociale a un objectif de coordination, en réunissant tous les partenaires opérant autour d'une situation, ou les partenaires qui seraient pertinents pour la bonne compréhension. L'objectif principal est de trouver des solutions « sur mesure » pour les personnes les plus en difficulté.

- Recours gracieux : Un système de recours gracieux a été introduit afin que chaque personne puisse contester la décision de la commission, si celle-ci ne lui paraît pas justifiée. Chaque hébergé est informé de cette procédure, qui est dûment inscrite sur le Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) signé à l'entrée dans une structure. La personne peut demander un recours gracieux (non suspensif) dans le mois qui suit la décision, afin que la demande soit réétudiée dans les 3 jours par échange de mails puis présentée lors de la commission suivante. La requête est à envoyer à la coordination du SIAO par mail : siao11@outlook.fr. La demande peut être instruite par la personne ou le

travailleur social référent (avec accord de la personne), et devra être accompagnée d'éléments nouveaux étayant la demande.

Observatoire Social - Urgence¹

La demande d'hébergement d'urgence

La plupart des données urgence présentées ici sont extraites du logiciel SI-SIAO. Elles seront exprimées soit en nombre de demandes, soit en nombre de personnes, soit en nombre de ménages.

Pour rappel :

Le nombre de demandes exprime le nombre de demandes faites sur la période définie indépendamment du demandeur. Ainsi, si une personne fait 4 demandes. On compte 4 demandes.

Le nombre de ménages distincts exprime le nombre de ménages à avoir fait une ou plusieurs demandes d'HU. Si un couple avec deux enfants appelle deux fois le 115, on compte un seul ménage. Précision : une personne seule est un ménage.

Le nombre de personnes distinctes recense toutes les personnes ayant fait au moins une demande d'HU. Si une famille de trois personnes appelle 3 fois. On compte 3 personnes.

Dans cette première partie, consacrée à la demande d'hébergement d'urgence, les données seront exprimées principalement en nombre de demandes. L'objectif étant de caractériser un volume. Plus loin, afin d'affiner, nous nous intéresserons aux personnes en demande d'HU, nous travaillerons alors alternativement sur les ménages et les personnes distinctes.

¹Erratum : En 2023, le rapport d'activité annonçait un nombre de demandes d'HU de 16 249. Il semblerait que ce chiffre ait été surestimé. De nouvelles extractions nous ont permis de conclure à un nombre de demandes de 13 992. C'est ce chiffre qui sera retenu pour le reste de l'exposé.

Évolution de la demande entre 2019 et 2024



Le premier constat que l'on peut établir est une constante augmentation de la demande d'HU sur la période. **+ 51 % entre 2019 et 2024**. (2020 étant une année à part marquée par la crise Covid). Il est cependant intéressant de noter le ralentissement de cette progression. Les taux de variations passent de 32 %² entre 2021 et 2020 à 29 % entre 2021 et 2022 puis 10 % entre 2022 et 2023. **Jusqu'à stagner entre 2023 et 2024 (+0.25 %) pour s'établir à 14 027 demandes**. Précisons que, dans le même temps (2019 – 2024), la population de l'Aude n'augmente que de 1%³.

L'année 2024 enregistre 14 027 demandes

Le plus haut depuis 6 ans

Soit un peu plus de 38 demandes par jours

pour 2 698 demandeurs différents

Assez logiquement, le nombre de demandeurs augmente lui aussi sur la période (**+36 %**). (Le repli de 2020 est là encore imputable au Covid). Il baisse de 11 % en 2023 avant de repartir à la hausse en 2024. **+ 4 % entre 2023 et 2024 pour s'établir à 2 698 demandeurs**; alors que, nous l'avons vu, la demande stagne.

On peut quantifier ce phénomène en observant le nombre moyen de demandes formulées par un demandeur. (Nombre de demandes / nombre de demandeurs)⁴. **En 2024, un demandeur d'HU formulait en moyenne 5.20 demandes d'HU. Contre 4.36 en 2022**. Face au manque de places d'HU disponibles, les

Nombre moyen de demandes par demandeur	
Année	
2019	4,65
2020	3,89
2021	4,4
2022	4,36
2023	5,39
2024	5,2

² L'ensemble des tableaux et calculs utilisés sont disponibles en annexe.

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001760090>

⁴ Le nombre d'appels moyens pour les années 2019 et 2020 est à relativiser du fait du changement du mode de calcul des renouvellements de demandes dans SI SIAO.

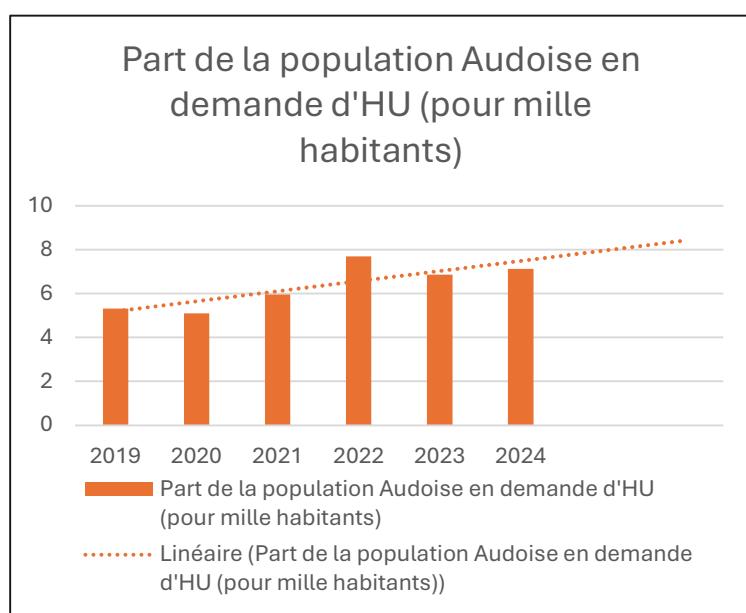
demandeurs sont obligés de répéter leur appel au 115. **En 2024, le nombre d'appels passe même à 7,8 lorsque l'on calcule le nombre d'appels moyen par ménage.**

Le risque est, évidemment, le ralentissement, voire l'engorgement et l'incapacité à pouvoir traiter toutes les demandes. À terme, cela peut décourager les demandeurs et les détourner de l'aide et l'accompagnement que propose le SIAO. Ce qui arrive déjà dans certains cas, nous le verrons plus loin.

Un ménage passe en moyenne 7,8 appels au 115

Afin d'avoir un aperçu plus global de la population en demande d'HU, comparons-la à l'ensemble de la population du département. Cet indicateur reste à prendre avec précaution car les chiffres de l'INSEE sont, pour certaines années, des estimations. Cependant, il offre une vision percutante de la réalité de l'hébergement d'urgence.

Dans l'Aude, 7 habitants sur 1000 sont en situation de grande précarité



Ainsi, on note une hausse, désordonnée mais continue, de la part de demandeurs d'HU dans la population du département. Atteignant 8 % en 2022.

Concernant **2024, on dénombre, pour 1000 habitants Audois, 7 ayant fait au moins une demande d'hébergement d'urgence.**

Si cette progression se maintient, on peut s'attendre à dépasser le seuil symbolique des 1 % dans les années à venir.

Face à ce premier constat d'une augmentation de la demande d'HU sur la période, nous postulons que certaines catégories de personne (familles monoparentales, jeunes, ...) ont été plus impactées que d'autres par cette hausse et y ont donc réagi plus fortement sur la période étudiée. Elles composeraient les publics les plus fragiles et les plus à même d'être touchés par l'extrême précarité. Les publics à suivre, à surveiller et à accompagner.

Pour commencer, il nous apparaît nécessaire de nous intéresser aux situations qui motivent un appel au 115.

Les raisons d'appel au 115

Précision méthodologique, les années 2019 et 2020 n'apparaissent pas dans les données suivantes du fait de la surreprésentation de la variable « autre » (100 % en 2019 et 72 % en 2020). D'une manière générale, la plupart des variables détaillées ici se recoupent. Par exemple, une expulsion locative peut amener à dormir dans la rue.

C'est, sans doute, pour cette raison que l'on retrouve peu d'évolution sur l'ensemble de la période. Et, **la majorité des appels passés au 115, le sont pour sortir de la rue (61 % en 2024 – 8500 demandes). Les violences familiales et conjugales (en légère hausse) motivent 13 % des demandes d'HU en 2024 (1 797 demandes).**

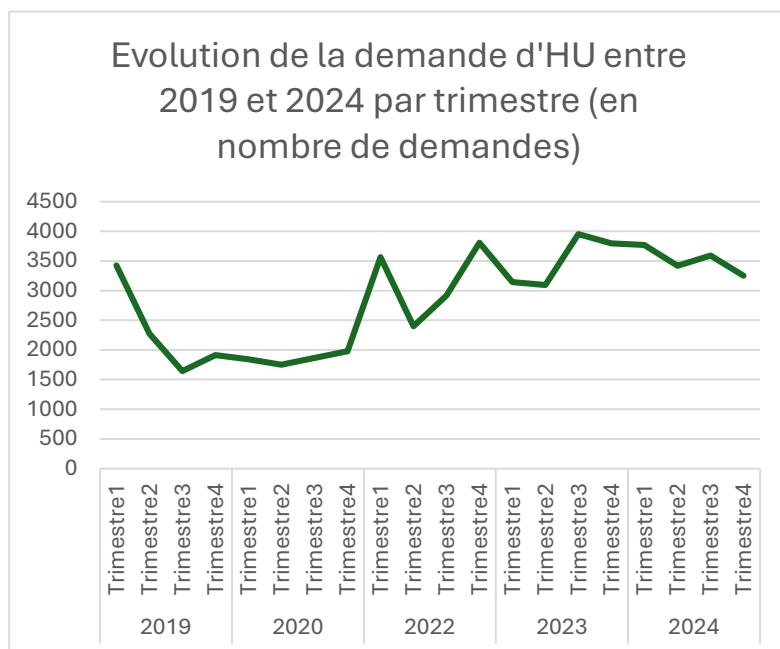
Il est important de garder à l'esprit, ici comme dans le reste de cette étude, que le volume global, lui, augmente. Les personnes victimes de violences, par exemple, représentent 11 à 12 %, stable sur l'ensemble de la période, seulement leur nombre passe entre 2021 et 2024 de 1094 à 1797. **De plus, ces demandes pour motifs de violence concernent essentiellement des mineurs 43 % (782 demandes en 2024). Des familles donc avec les besoins spécifiques de logements que cela implique.**

**Sortir de la rue
reste le premier
motif d'appel au
115**

**43 % des demandes
d'HU au motif de
violence
concernent des
mineurs**

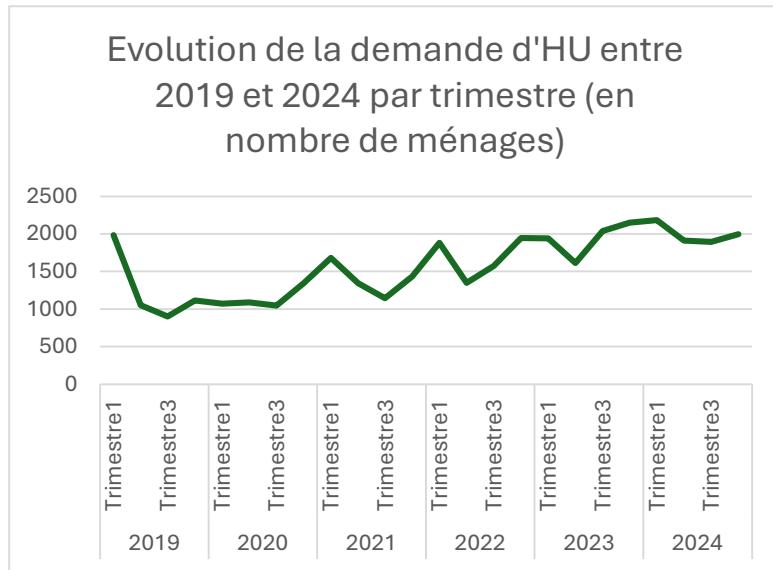
Répartition temporelle de la demande

Annuelle



Très simplement, ce graphique permet d'exprimer la cyclicité des appels. Avec un pic situé à cheval sur les trimestres 4 et 1 (Période hivernale). On constate qu'une fois le pic passé, la courbe ne retrouve pas son niveau initial, confirmant l'augmentation du nombre de demandes d'HU sur la période ; que nous pointions plus haut. Ce graphique interroge enfin sur une

uniformisation de la demande tout au long de l'année. Le pic hivernal étant moins marqué ces deux dernières années.



Ci-contre, le même graphique exprimé en nombre de ménages afin de souligner le phénomène suivant : l'ampleur du pic hivernal est d'environ 500 ménages chaque année. En revanche, une fois l'hiver passé, la baisse des demandes est de moins en moins forte au fil du temps. Elle est de 500 ménages à l'hiver 2020 – 2021. 400 ménages après l'hiver 21 – 21.

300 passé l'hiver 22 – 23. Et de 200 ménages en 23 – 24. Contribuant à l'uniformisation des demandes dont nous parlions plus haut. D'une courbe rythmée de pics nous passons à une courbe en escalier.

Journalière

Contrairement aux idées reçues, 67 % des appels ont lieu entre 6 heures et midi. 27 % entre midi et 18h et 5 % entre 18 h et minuit. On remarque aussi que le nombre de demandes pourvues est beaucoup plus important entre 6h et 12h. 59 %. Il passe de 40 % l'après-midi, à 32 % en début de nuit puis 29 % en fin de nuit. Assez logiquement puisque les places en HU sont remises en distribution à partir de 8 h 15.

67 % des appels sont passés entre 6 h et midi

Ces réponses positives 115 au-delà de midi représentent en quasi-totalité les mises à l'abri en urgence dans les hôtels.

Hebdomadaire

Comme le montre le tableau ci-dessous, on retrouve le même mécanisme de façon hebdomadaire. Le nombre d'appels reflux tout au long de la semaine. Comme pour l'heure d'appel, on note une lente érosion de la positivité des réponses. Le lundi 60 % des demandes obtiennent une réponse positive. 46 % le vendredi, 31 % le dimanche par exemple. Le mercredi fait exception. Car c'est une journée où les appellants sont

majoritairement des ménages avec enfant(s) (donc prioritaires), le taux de positivité est de 62 % ce jour-là.

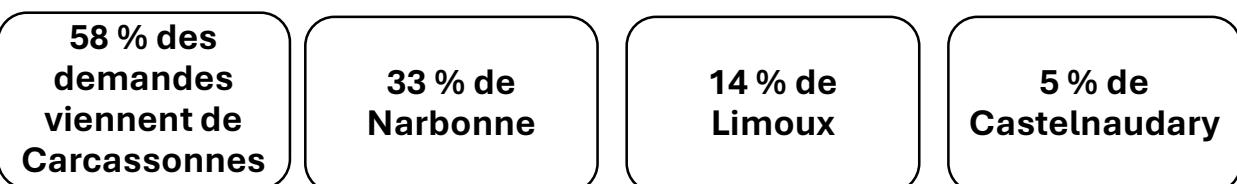
Ce tableau est également l'occasion de pointer qu'entre 2019 et 2024, 53 % des demandes d'HU se sont vu accorder une réponse favorable.

Lorsque l'on détaille les appels des primodemandeurs, on remarque une plus grande homogénéité des appels tout au long de la semaine et de la journée. Démontrant une méconnaissance du fonctionnement du 115.

PART DE RÉPONSES POSITIVES EN FONCTION DU JOUR DE LA SEMAINE (En % du nombre de demandes entre 2019 et 2014)			
	NON	OUI	Total général
lundi	39,90 %	60,10 %	100,00 %
mardi	41,80 %	58,20 %	100,00 %
mercredi	37,70 %	62,30 %	100,00 %
jeudi	49,47 %	50,53 %	100,00 %
vendredi	53,53 %	46,47 %	100,00 %
samedi	73,09 %	26,91 %	100,00 %
dimanche	68,55 %	31,45 %	100,00 %
Total général	46,56 %	53,44 %	100,00 %

Répartition géographique de la demande

On note une inégale répartition de la demande sur le territoire. Schématiquement, on trouve deux pôles : Carcassonne et Narbonne. **Pour l'année 2024, 8 066 demandes provenaient de la région de Carcassonne (58 % des demandes en 2024). 701 de la région de Castelnaudary, 62 de la région de Lézignan-Corbières, 560 de la région de Limoux, 4 518 de celle de Narbonne (32 %).**

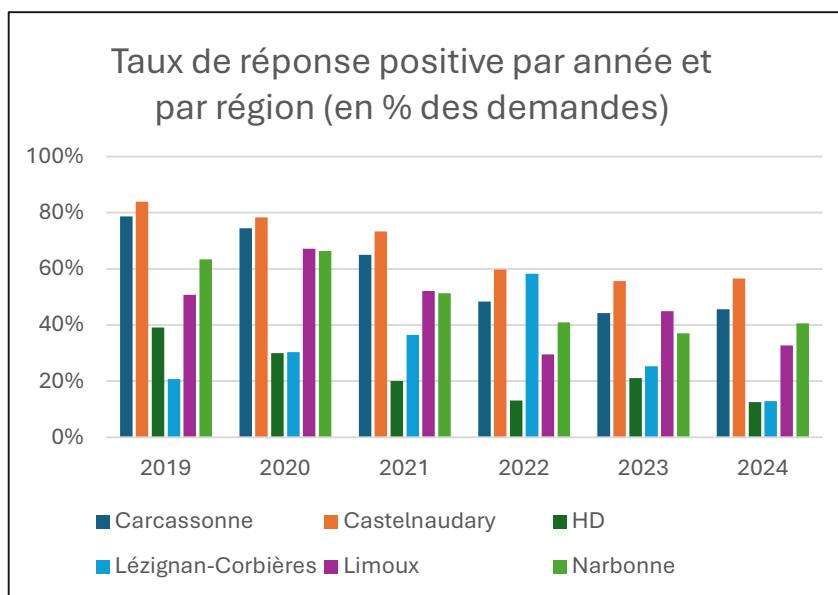


On remarque, sur cette même année, une forte progression des demandes venant d'autres départements, 120 contre une trentaine les autres années. Essentiellement des demandes en provenance des grandes villes d'Occitanie, Toulouse, Montpellier, Perpignan. Une augmentation due à l'accroissement des demandes interdépartementales facilitées via SISIAO.

Dans le détail, la demande n'augmente pas de la même façon ni à la même vitesse selon les arrondissements. Ainsi, les demandes provenant des arrondissements de Carcassonne et Castelnaudary progressent moins vite que dans les autres régions. Respectivement, 36 % et 48 % sur la période. Les arrondissements de Limoux, Narbonne et Lézignan-Corbières enregistrent les plus fortes augmentations. Respectivement 104 %, 78 % et 94 %.

Taux de variation annuel de la demande d'HU par arrondissement (en % du nombre de demandes)							
Année	Carcassonne	Castelnau-dary	HD	Lézignan-Corbières	Limoux	Narbonne	Total
2020	-33	-7	-57	6	20	4	-20
2021	46	24	130	150	-17	17	32
2022	34	-12	100	121	88	18	29
2023	6	41	-57	-56	12	20	10
2024	-2	3	500	-25	-3	3	0
Variation sur la période	36	48	422	94	104	78	52

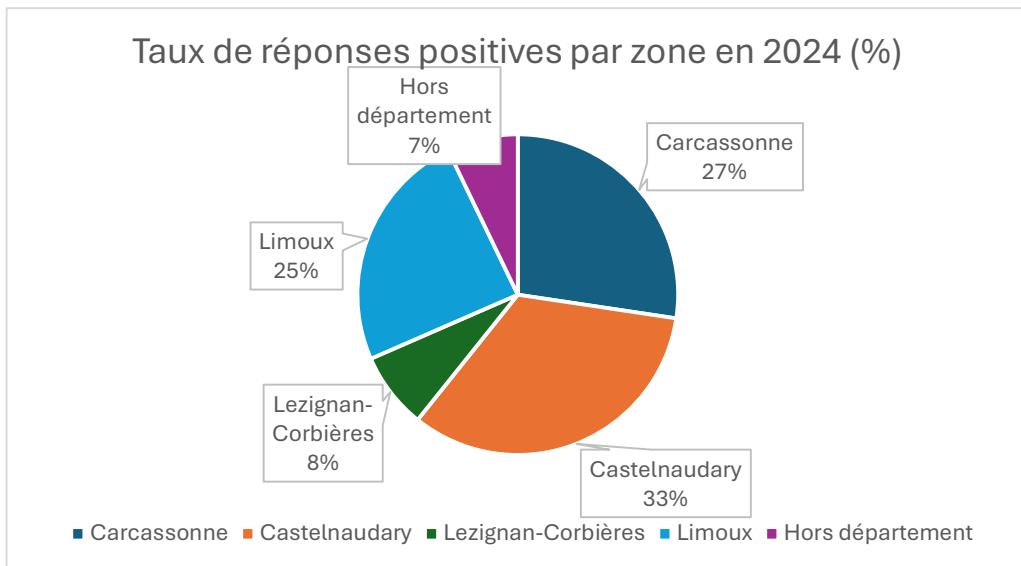
Le ralentissement observé dans la région de Carcassonne depuis trois ans se confirme en 2024 avec **une baisse de 2 % des demandes entre 2023 et 2024**. Sur la même période, la **hausse se poursuit à Narbonne avec une légère augmentation de 3 %**. Ce qui est une surprise puisque, dans cette région, la demande s'accélérerait depuis trois ans. Passant de 17 % d'augmentation entre 2020 et 2021 à 18 % entre 2021 et 2022 à 20 % entre 2022 et 2023. Partout ailleurs, la demande connaît une progression en dent de scie. Sans que ne se dégagent de tendances très marquées.



La région de Carcassonne **constituant 58 % des demandeurs** d'HU, il est très difficile de déterminer si une région est plus fragile qu'une autre face à la précarité. Une remarque malgré tout : en 2024, seules les régions de Narbonne et de Castelnau-dary (et hors département), voient leurs nombres de demandes continuer

d'augmenter. (+3 % dans les deux cas). Alors que partout ailleurs la demande diminue.

Concernant le taux de réponses positives en fonction de la région où se trouve la personne au moment de l'appel 115. La tendance, sur la période, est la même partout : une baisse continue de la part des réponses positives. Avec, cependant, de grandes disparités régionales.



Après ce premier tour d'horizon caractérisant les demandes d'HU, il convient de nous pencher sur les personnes à l'origine de ces demandes.

Portrait des demandeurs d'hébergement d'urgence

Point méthodologique. Afin de brosser un portrait le plus fidèle possible des personnes en demande d'HU. Les calculs, graphiques, tableaux et analyses seront ici exprimés en nombre de demandeurs distincts ou de ménages distincts. De ce fait, nous limiterons les biais liés à des demandes multiples et des réitérations de demandes. Les réitérations de demandes seront abordées au fil du texte.

Entre 2019 et 2024, dans l'Aude, 11 673 personnes distinctes ont formulé au moins une demande d'HU. 2 698 en 2024 en progression de + 36 % depuis 2019.

Le nombre de demandeurs progresse de 4% entre 2023 et 2024

7759 ménages distincts ont formulé au moins une demande d'HU entre 2019 et 2024

Genre

Intéressons-nous pour commencer au sexe des demandeurs.

Entre 2019 et 2024, les demandeurs d'HU sont majoritairement des hommes. **58 % en 2024, soit 1 565 personnes. Contre 42 % de femmes ; 1 127 personnes.**

Cependant, le nombre des femmes augmente plus rapidement que le nombre d'hommes sur la période. + 45 % contre + 30 % pour les hommes. Et la part des femmes dans l'effectif global progresse également sur la période.

Dans le détail, on constate que le nombre de femmes progresse plus vite que le nombre d'hommes pour les années 2021 et 2022. En

	Répartition par sexe et par an des demandeurs d'HU entre 2019 et 2024 (sur personnes distinctes)							Total général
	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
FEMME	39 %	39 %	40 %	44 %	43 %	42 %	41 %	
HOMME	61 %	61 %	60 %	56 %	57 %	58 %	59 %	
Total général	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	

Lecture : en 2024 sur 100 personnes en demande 42 étaient des femmes

2023, on remarque une baisse dans les deux cas, beaucoup plus brutale chez les femmes (-14 % contre -6 %). La tendance repart à la hausse en 2024 (+ 2 % de femmes par rapport à 2023 et +6 % d'hommes).

Les motifs d'appels au 115 varient également selon le sexe. **En 2024, 27 % des femmes faisant une demande d'HU appelaient au motif de violences (300 femmes).** 44 % parce qu'à la rue (494). La part des femmes appelant pour des motifs de violence progresse sur la période. On note un pic en 2021 (29 %). Le détail sera abordé dans un chapitre consacré aux violences.

1565 demandeurs

1127 demandeuses

En comparaison, les hommes appelant pour violence étaient 7 % (109) et 71 % parce qu'à la rue (1 111).

Age

Pour rappel, l'âge médian est l'âge qui sépare l'effectif en deux groupes égaux. En 2024, par exemple, il y avait

Évolution de l'âge médian par sexe et par an (sur PD)						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FEMME	32	32	30	30	32	30
HOMME	37	37	34	34	35	33
TOTAL	35	35	33	33	34	32

autant de demandeurs de plus de 32 ans que de demandeurs de moins de 32 ans.

Le plus marquant est le rajeunissement des demandeurs dans la période suivant le Covid. Lorsque le nombre de demandeurs global baisse en 2023, l'âge médian remonte

à 32 ans pour les femmes et 35 pour les hommes. En 2024, il rajeunit de nouveau – peut-être une façon d'expliquer la légère hausse des demandeurs cette année.

Répartition des demandeurs par année et par âge (% de demandeurs)						
	2019	2020	2021	2023	2024	Total général
0-9	7 %	9 %	10 %	11 %	13 %	11 %
10-19	11 %	10 %	12 %	12 %	14 %	12 %
20-29	21 %	19 %	22 %	20 %	18 %	20 %
30-39	20 %	21 %	20 %	19 %	20 %	20 %
40-49	20 %	21 %	18 %	20 %	19 %	19 %
50-59	13 %	12 %	12 %	11 %	11 %	12 %
60-69	5 %	5 %	4 %	5 %	4 %	5 %
70-79	3 %	2 %	2 %	2 %	1 %	2 %
Total général	100 %					

Lorsque la population de demandeurs rajeunit ou vieillit, elle le fait de la même façon pour les hommes comme pour les femmes.

Sur l'ensemble de la période, l'âge médian des hommes reste plus élevé que celui des femmes.

Remarque importante, cet âge médian prend en compte les mineurs. Lorsque l'on calcule l'âge médian uniquement des majeurs, il se situe en 2024 à **36 ans pour les femmes, 38 ans pour les hommes, 37 ans pour la population totale.**

En reprenant notre postulat de départ, il semblerait que le fait d'être une femme soit un facteur favorisant l'entrée dans la précarité ces dernières années. L'âge semble en être un également. Voyons ça en détail.

Nous l'avons vu, l'âge médian en 2024 se situe à 37 ans pour les demandeurs majeurs. À 32 lorsque l'on prend en compte les mineurs. On retrouve, très logiquement, cette augmentation dans le tableau ci-dessous **où les mineurs représentent, en 2024, 27 % des demandeurs d'HU. Soit 731 enfants. Le plus haut sur la période.**

Ainsi, **le nombre de mineurs progresse de 102 % sur la période.** (Principalement les enfants de moins de 9 ans).

À titre de comparaison, les 30 – 39 ans, augmentent de 35 % et c'est, parmi la population majeure, la tranche d'âge qui augmente le plus vite. Elle concerne 535 personnes en 2024, flirtant avec son plus haut niveau de 2022 (552).

En 2024, la région de Carcassonne enregistre plus de 55 % des mineurs (362). 32 % pour le Narbonnais (210). Les autres tranches d'âges se répartissent équitablement sur le territoire. Avec une très légère surreprésentation des 30 – 39 ans à Carcassonne.

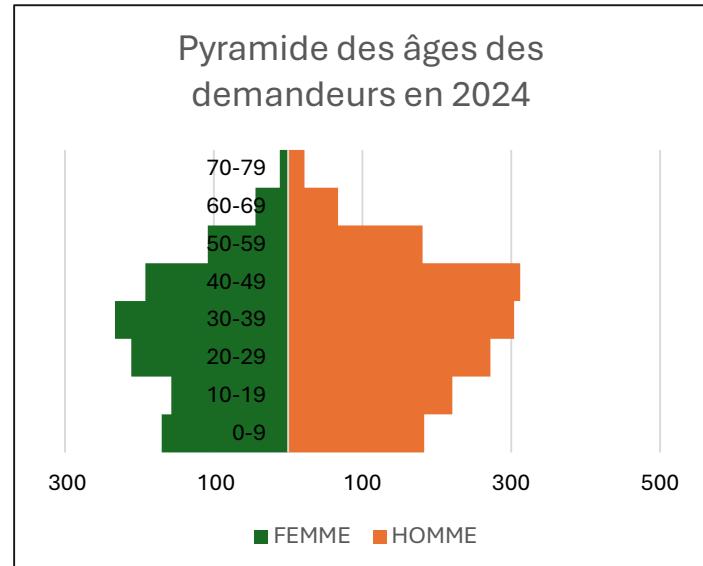
À la lecture de ce tableau, un autre chiffre interroge. En 2024, 18 % des demandeurs avaient entre 20 et 29 ans. Seul chiffre en baisse deux années de suite sur la période. Et la part la plus faible de la tranche d'âge entre 2019 et 2024. En valeur absolue, on dénombre 272 demandeurs d'HU ayant entre 20 et 29 ans en 2024, le chiffre le plus bas depuis 4 ans. Immédiatement, deux hypothèses se posent pour expliquer ce phénomène : est-ce qu'ils sont mieux protégés ? Où est-ce qu'il s'agit d'une nouvelle génération de sans-abris, qui s'éloigne progressivement du dispositif 115 ?

Afin d'avoir une idée un peu plus claire, de ce qui se joue ici, intéressons-nous spécifiquement aux jeunes majeurs. 18 – 20 ans. Public qui peut, en fonction des spécificités de situation, prétendre à un contrat jeune majeur auprès du Conseil départemental et donc éviter le recours au SIAO115. Les 18 – 20 progressent de 42 % entre 2023 et 2024 – principalement chez les 18 – 19 car elle chute pour la génération ayant 20 ans. Les 18 – 20 ans sont en 2024, la troisième tranche d'âge la plus représentée avec 169 personnes). Composé à parts égales de familles et de personnes seules. Concernant les 21 – 23 ans, la demande augmente, très légèrement (+9 %).

Elle baisse pour les tranches d'âge suivantes -19 % pour les 24 – 26 ans et -3 % pour les 27 – 29 ans.

En 2024, était repéré que de nombreux jeunes se voyaient confrontés à la grande exclusion. À cet égard, les statistiques portant sur le sans-abrisme en France sont révélatrices : 26 % des personnes sans-abri sont passées par l'aide sociale à l'enfance⁵.

L'Etat via différents dispositifs et services tente de contrecarrer cette précarisation des jeunes : création d'un dispositif CEJ-JER dans chaque département (travail sur l'inclusion sociale, le logement, la santé, la mobilité), référents jeunes SIAO CEJR, développement de formations avec ressources (CEJ, PACEA), dispositif un chez soi d'abord jeunes...



⁵ Fondation Abbé Pierre, « L'état du mal-logement en France », Rapport Annuel #24, 2019.

L'augmentation du nombre de mineurs, tant en valeurs relatives qu'en valeurs absolues, suit la même dynamique que la demande générale, suggérant que le fait d'être un enfant rend plus vulnérable à la précarité.

Typologie de ménage

Très logiquement, nous allons maintenant nous pencher sur la typologie des ménages en demande d'HU.

Mais avant d'aller plus loin, une précision méthodologique : lors de l'extraction SI SIAO des typologies de ménages, il ne semble pas possible de différencier les personnes. Par exemple, un couple avec un enfant faisant une demande d'HU, comptera pour trois couples avec enfant(s). Aussi, pour l'ensemble de ce paragraphe, les données seront exprimées en nombre de ménages. Avec ce mode de calcul, un couple avec enfant(s) comptera pour un couple avec enfant(s).

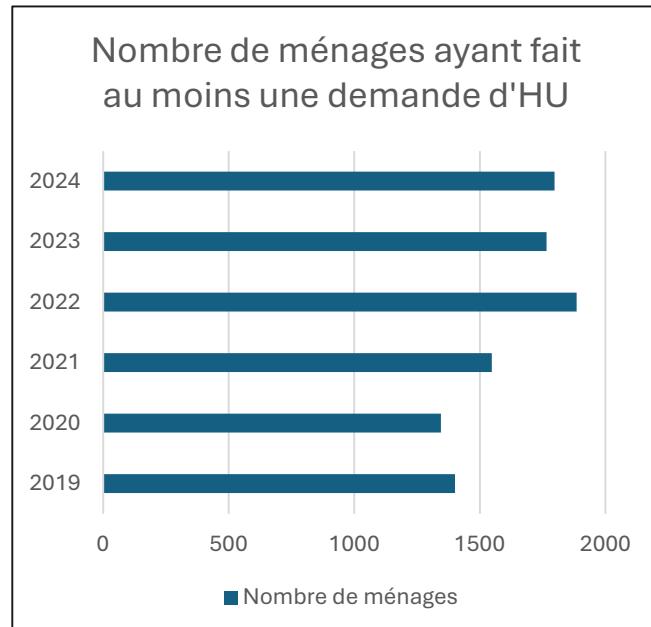
Ménages

En 2024, 1798 ménages ont fait au moins une demande d'HU. C'est 33 de plus qu'en 2023 ; et second record sur la période.

Sur cette même année, un ménage était composé à 78 % d'une seule personne. 11 % de deux personnes, 6 % de trois personnes, 5% 4 personnes et plus. On note que le nombre de ménages à 2 et 3 personnes augmente sur la période.

Et plus précisément, les femmes avec enfant(s) représentent la plus forte hausse sur la période +99 %⁶. + 15 % entre 2023 et 2024. Et comptent aujourd'hui pour 11 % des ménages en demande d'HU. Soit 531 personnes. Dans l'Aude, en population générale, les femmes avec enfants représentent un peu moins de 8 % des ménages⁷.

La part des familles mono parentales concerne même jusqu'à 13 % des ménages en 2024 soit 228 familles (600 personnes) – le plus haut sur la période. En 2019 elles « n'étaient que » 8 %. Les hommes seuls, 48 %, et catégorie majoritaire, représentent 872



⁶ Les données sont exprimées ici en nombre de ménages.

⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-11>

personnes en 2024⁸. A titre de comparaison dans la population Audoise, les familles monoparentales représentent 10.5 % des ménages en 2021, les hommes seuls 16.8% et les femmes seules 21,9%⁹.

Si l'on considère maintenant la présence d'enfants (hors mineurs isolés / mineurs en groupe) chez les demandeurs, la part monte à 21 % des ménages (385 ménages – 1144 personnes).

À titre indicatif, le tableau ci-dessous reprend l'évolution des typologies de ménages, non plus en nombre de ménages mais en nombre de demandeurs.

Répartition des demandeurs d'HU par an et par typologie de ménage (en nombre de demandeurs)							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Taux de variation sur la période (en %)
Couple avec enfant(s)	106	92	162	252	145	132	25
Couple sans enfant	45	58	62	100	68	45	0
Enfant / Mineur isolé	12	17	15	12	10	19	58
Enfants / Mineurs en groupe		8	4	12	5	10	25
Femme seule	255	242	272	362	393	363	42
Femme seule avec enfant(s)	237	291	413	574	460	531	124
Groupe avec enfant(s)	377	295	316	418	326	412	9
Groupe d'adultes sans enfant	193	187	181	195	254	231	20
Homme seul	736	690	784	941	866	880	20
Homme seul avec enfant(s)	20	34	30	45	61	69	245
Total général	1981	1914	2239	2911	2588	2692	36

Enfin, en 2024, 79 % des familles (monoparentales ou non) étaient composées d'enfant(s) de moins de 3 enfants. La moitié des parents avaient entre 30 et 39 ans – catégorie qui, rappelons-le, progresse le plus rapidement sur la période. Si l'on considère uniquement les femmes, les 30 – 39 ans sont en progression constante et au plus haut en 2024.

Cette analyse des typologies de ménages appelant le 115, nous renseigne également sur la part des femmes seules qui progresse et semble se stabiliser depuis deux ans autour de 20 % (**363 femmes seules en 2024**). + 42 % sur la période.

46 % des demandeurs sont des personnes seules (1243)

42 % des demandeurs sont en familles (1144)

⁸ Des erreurs de codage à la marge expliquent la différence entre le nombre d'hommes seuls selon qu'il est exprimé en ménages ou en personnes distinctes. Théoriquement, les deux chiffres devraient être identiques.

⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-11>

Notons, avant de conclure, que la part des mineurs isolés varie en réalité très peu sur la période. L'effectif étant restreint, cela limite la fiabilité du taux de variation. D'autre part, l'enregistrement des enfants mineurs isolés est souvent biaisé sur SISIAO. En réalité, L'enfant est bien attaché à une cellule familiale mais non connu de SISIAO.

La féminisation des publics précarisés sur l'Aude, accompagnée par la progression du nombre de familles, ne doit cependant pas occulter le fait que les hommes seuls restent les premiers demandeurs d'HU sur le département : **880 personnes en 2024.**

Comme nous le soupçonnions déjà plus haut, les femmes et les enfants semblent avoir été les plus touchés par la vague de précarité qui touche le département ces dernières années.

Lieu où le ménage a dormi la veille.

En 2024, 853 ménages (1129 personnes) avaient dormi dans la rue la veille de leur appel au 115. Soit 48 % des ménages en demande d'HU. Part la plus haute depuis 2019. 18 % (328 – 544 personnes) avaient dormi chez un proche ou chez elle, 16 % (298 ménages, 558 personnes) dans un hôtel payé par le 115.

L'augmentation de la part des ménages ayant dormi chez des proches, la veille de leur appel au 115, est peut-être à mettre en relation avec la féminisation du public. Dans le détail, les femmes représentent, en 2024, 57 % des personnes ayant dormi chez des proches (305 femmes). À l'inverse, elle représente 24 % des personnes ayant dormi dans la rue (304). On retrouve la même logique dans la catégorie Hôtel 115, où les femmes représentent cette fois 64 % (340).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
Autre	5 %	6 %	4 %	9 %	12 %	12 %	8 %
Chez un proche / chez-soi	16 %	19 %	23 %	21 %	19 %	18 %	20 %
Hébergement de fortune / Rue / Squat	49 %	41 %	42 %	43 %	44 %	48 %	45 %
Hôpital	2 %	2 %	2 %	1 %	2 %	1 %	2 %
Hôtel hors 115	2 %	1 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Hôtel payé par le 115	11 %	21 %	18 %	15 %	18 %	17 %	17 %
Information non renseignée	7 %	3 %	6 %	5 %	2 %	1 %	4 %
Structure	9 %	7 %	4 %	2 %	2 %	2 %	4 %
Total général	100 %						

Cependant, la dynamique est contradictoire et le nombre de femmes ayant dormi dans la rue la nuit précédant l'appel au 115 augmente de **63 % sur la période pour arriver**

à 304 en 2024. Le nombre le plus fort enregistré sur la période. Principalement des femmes seules.

Dans le même temps, le nombre d'hommes seuls ayant dormi dans la rue augmente lui de 34 % (825 personnes en 2024).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
Victime de violence							
NON	86%	84%	82%	85%	85%	89%	85%
OUI	14%	16%	18%	15%	15%	11%	15%
Total général	100%						

34 % des femmes seules avec enfant(s) appelaient depuis un hébergement

32 % depuis un hôtel 115

17 % depuis la rue

Schématiquement, les personnes seules sont plus généralement issues de la rue, quand les ménages avec enfant(s) viennent plutôt de chez des proches ou d'un hôtel 115. À l'exception notable des couples avec enfant(s) qui ont, pour 39 % d'entre eux, dormi dans la rue, la veille de l'appel au 115. Soit 16 ménages (51 personnes). À ce jour, nous n'avons pas trouvé de corrélation expliquant cette surreprésentation. (Expulsion locative, situations administratives complexes et primo-arrivants...).

Violences

Le nombre de personnes victimes de violences concerne 11 % des demandeurs en 2024, le plus bas sur la période (201 ménages distincts). Il représentait 14 % des demandeurs d'HU en 2019 (193 ménages distincts).

En valeur absolue, on note une très légère hausse sur la période. + 4 % après un pic en 2022 (283 ménages distincts).

Les femmes sont surreprésentées parmi les victimes de violence. En 2024, 88 % des personnes en demande d'HU et victimes de violence sont des femmes. La même année, 20 % des femmes en demande d'HU sont victimes de violence (220) – le plus bas sur la période. (Il est évoqué plus haut le chiffre de 27 % de femmes appelant au motif de violence (300) en 2024. La raison de cet écart s'explique par l'item choisi. Ici, la personne répond à la question « êtes-vous victime de violence ? ». Plus haut, la question concerne le motif de l'appel).

Taux de prise en charge des ménages victimes de violences (en % des ménages distincts).					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
62	67	53	50	59	47

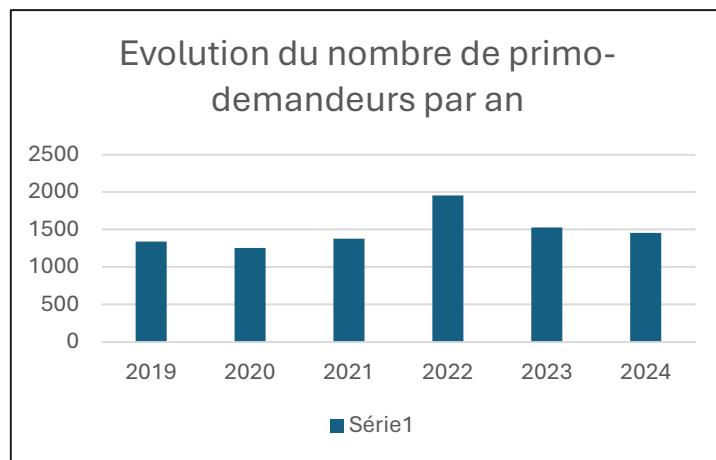
Soulignons que, le taux de prise en charge des ménages victimes de violence baisse significativement entre 2023 et 2024.

Ressources

Pour l'heure, aucune donnée concernant les revenus des personnes en demande d'HU ne semble disponible. Selon les années, 80 à 90 % des items correspondant aux ressources ne sont pas remplis.

Primodemandeurs

Pour terminer de caractériser le public en demande d'HU, intéressons-nous aux primodemandeurs. Une fois encore, la vague post-covid semble bien passée. **Et le nombre de primodemandeurs est, en 2024, de 1452 personnes.** Rapporté au nombre de demandeurs, cela donne le tableau suivant.



ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de primodemandeurs	68%	65%	61%	67%	59%	54%

En 2024, 54 % des personnes demandant un HU, le faisaient pour la première fois. On retrouve, parmi les catégories de primodemandeurs, celles dont nous avons vu qu'elles avaient plus violemment subi la crise post-covid. À savoir les femmes seules

	Nombre de primodemandeurs par typologie de ménage et par an (en % du nombre de primodemandeurs ¹⁰)					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Femme seule avec enfant(s)	14	19	22	22	21	24
Homme seul	35	32	31	29	32	30
Femme seule	15	14	13	13	15	15
Homme seul avec enfant(s)	1	2	1	2	3	2
Nombre total de primodemandeurs	1337	1252	1376	1953	1527	1452

avec enfant(s), dont la part progresse chaque année. Passant de 14 % (187 personnes) en 2019 à **24 % (348 personnes) en 2024.**

¹⁰ Le tableau suivant ne présente que les principales typologies de ménage (les calculs pour réaliser le tableau étant fastidieux). Le total reprend l'ensemble des primodemandeurs toutes catégories confondues. Lecture, en 2024 sur 100 primodemandeurs, 30 étaient des hommes seuls.

À l'inverse, et mécaniquement, la part des hommes seuls, primodemandeurs ne cesse de diminuer sur la période passant de 35 % (467 personnes) à 30 % (435 personnes) entre 2019 et 2024.

La part des femmes seules s'établit quant à elle autour de 15 % en 2024 (218).

Et si l'on considère l'ensemble des catégories de ménages, en 2019, 36 % des primodemandeurs étaient des primodemandeuses (480). **En 2024, elles sont 45 % (653).**

Réponses positives et portrait des personnes prises en charge

Part de demandes pourvues (sur la base du nombre de demandes)			
Année	NON	OUI	Total général
2019	26%	74%	100%
2020	29%	71%	100%
2021	40%	60%	100%
2022	54%	46%	100%
2023	58%	42%	100%
2024	56%	44%	100%
Total général	47%	53%	100%

Ce tour d'horizon sur la demande d'HU nous incite à nous pencher plus avant sur les réponses positives puis sur les motifs de refus.

Premier point à ce sujet, le taux de réponse positive accordé à une

demande d'HU ne cesse de chuter entre 2019 et 2023. **Il remonte légèrement en 2024 pour s'établir à 44% de réponses positives.**

Un facteur à prendre en compte est l'augmentation du nombre de renouvellements d'appels. Premièrement de la part des personnes n'ayant pas obtenu de réponse positive. Nous l'avons vu plus haut, une personne passe en moyenne, en 2024, 5 appels au 115. Cela suppose 4 réponses négatives. On a donc mécaniquement une chute du taux de réponses positives. Deuxièmement, les demandes des personnes hébergées à l'hôtel sont renouvelées jusqu'à ce que des places se libèrent et sont comptabilisées chaque fois comme une nouvelle demande pourvue. Ce qui, cette fois, fait augmenter le nombre de réponses positives. C'est pourquoi nous nous sommes penchés sur le nombre de personnes obtenant une réponse positive, peu importe le nombre d'appels passés. L'idée étant de comptabiliser des personnes et non des appels.

Avec ce mode de calcul, on recense 1074 personnes – 683 ménages - ayant obtenu une réponse favorable à leur demande d'HU en 2024. Soit 39.8 % des demandeurs.

Taux de réponse positive à une demande d'HU par an							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
Nbre de personnes ayant vu sa demande pourvue	1117	1274	1246	1289	1217	1074	7217
Nbre de personnes en demande d'Hu	1989	1914	2237	2908	2594	2698	14340
Taux de positivité (en %)	56	67	56	44	47	40	50

Il s'agit du taux de réponse le plus bas enregistré sur la période. On note également que pour la première fois depuis 4 ans, le nombre de réponses positives passe largement en dessous des 1200.

Le nombre de ménages ayant une réponse pourvue est lui aussi en baisse. Depuis 2 ans, il plafonne à 780 ménages voyant sa demande d'HU pourvue. En 2024, il passe à 683. Pour le moment, nous n'avons pas réussi à identifier de variables expliquant cette baisse.

Cependant, ce constat est, sans doute, à mettre en regard avec le nombre de demandes et de demandeurs qui plafonnent à un niveau élevé et de fait en inadéquation avec le volume de places d'hébergement existantes. Mais aussi avec la transformation du public en demande, additionnée à la saturation du parc de logements qui occasionne un manque de fluidité dans les places à la main du SIAO Urgence et Insertion. Les difficultés pour accéder au logement autonome entraînent des prises en charge longues et ainsi le nombre de places mises à disposition pour de nouveaux accueils est faible.

La vague post-covid (2021 – 2022) couplée au maintien des demandes et demandeurs à un haut niveau, en 2023 et 2024, semble avoir saturé les structures d'accueil d'urgence de façon durable.

Voyons donc, dans le détail, qui sont les personnes ayant reçu une réponse positive à leur demande d'HU.

En 2024, 1074 personnes distinctes ont été prises en charge par le 115

Genre

En 2022, la part des femmes obtenant une réponse positive devient majoritaire. Ainsi, en 2024, sur 100 demandes pourvues, 52 l'étaient par des femmes. En 2019 c'était 42.

En 2024, 50 % des femmes obtenaient une réponse positive à leur demande d'HU contre 33 % des hommes. Une différence sans doute due au fait que les femmes sont majoritaires à la tête des familles monoparentales (public prioritaire durant la période hivernale tout comme les femmes isolées).

Répartition du taux de réponse positive à une demande d'HU en fonction du sexe							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
FEMME	44%	42%	42%	54%	50%	52%	47%
HOMME	56%	58%	58%	46%	50%	48%	53%
Total général	100%						

Âge

Comme pour les personnes en demande d'HU, la structure d'âge varie peu sur la période étudiée. Et seuls les mineurs voient leur taux d'acceptation progresser. Et 32 % des personnes ayant reçu une réponse positive sont des mineurs. **(En 2024, 47 % des mineurs formulant une demande d'HU ont obtenu une réponse positive. En 2019, c'était 72 %, principalement sans doute parce qu'ils étaient deux fois moins nombreux).**

Répartition des demandes pourvues par âge et par an (nombre de personnes)							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
0-9	101	131	128	173	171	171	875
10-19	159	149	150	194	171	172	995
20-29	199	232	234	234	210	170	1279
30-39	226	264	257	217	216	200	1380
40-49	214	237	226	211	213	177	1278
50-59	128	148	163	158	133	117	847
60-69	58	71	60	76	71	49	385
70-79	27	33	21	22	30	17	150
Total général	1112	1265	1239	1285	1215	1073	7189

Le tableau ci-dessus présente le nombre de personnes ayant été orientées vers une structure d'HU. On remarque que pour les mineurs, une sorte de plafond semble être atteint autour de 170 personnes. Pour toutes les autres catégories, les prises en charge sont en deçà des années précédentes.

Typologie de ménage

En 2024, et pour la seconde fois, les femmes seules avec enfant(s) deviennent la principale catégorie de personnes obtenant une réponse positive¹¹. Devant les hommes seuls. 279 personnes contre 247.

On remarque ainsi qu'en 2024, 53 % des femmes seules avec enfant(s) en demande d'hébergement d'urgence obtiennent une réponse positive. 28 % pour les hommes seuls.

¹¹ Le précédent datant de 2022.

Cependant, et pour les raisons évoquées plus haut, il nous faut également observer ce phénomène en nombre de ménages pour nous faire une idée plus précise.

Répartition des réponses positives à une demande d'HU par typologie de ménage et par an (sur les ménages distincts)							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
Couple avec enfant(s)	3%	3%	3%	3%	3%	2%	3%
Couple sans enfant	2%	2%	2%	2%	3%	2%	2%
Femme seule	18%	18%	18%	23%	25%	25%	21%
Femme seule avec enfant(s)	9%	10%	11%	16%	13%	15%	12%
Groupe avec enfant(s)	12%	10%	8%	10%	8%	8%	9%
Groupe d'adultes sans enfant	10%	9%	10%	7%	8%	8%	8%
Homme seul	45%	47%	48%	38%	39%	36%	42%
Homme seul avec enfant(s)	1%	2%	2%	1%	2%	2%	2%
Total général	100%						

Ainsi, en calculant sur le nombre de ménages, les hommes seuls restent majoritaires parmi les personnes ayant vu leur demande pourvue, suivis par les femmes seules et les femmes seules avec enfant(s). Les logements dédiés aux personnes isolées étant majoritaire dans le parc HU Audois. Cependant, on ne peut que souligner l'augmentation de ces deux catégories, ces dernières années.

Violence

En 2024, les personnes victimes de violence sont plus souvent orientées vers une structure d'accueil que les autres années. Cela s'entend par un protocole 115 spécifique concernant la réponse à apporter à ce public.

Part des personnes victimes de violence ayant eu une orientation vers une structure d'urgence					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
76	69	51	59	71	87
Lecture : en 2024, sur 100 personnes victimes de violence faisant une demande d'HU, 87 obtenaient une réponse positive.					

Elles représentent 13 % des réponses positives en 2024. En baisse sur la période.

Orientation et suivi de parcours

Les années 2019 et 2020 ne figurent pas dans les tableaux suivants car dans 20 % des cas, l'orientation n'est pas renseignée.

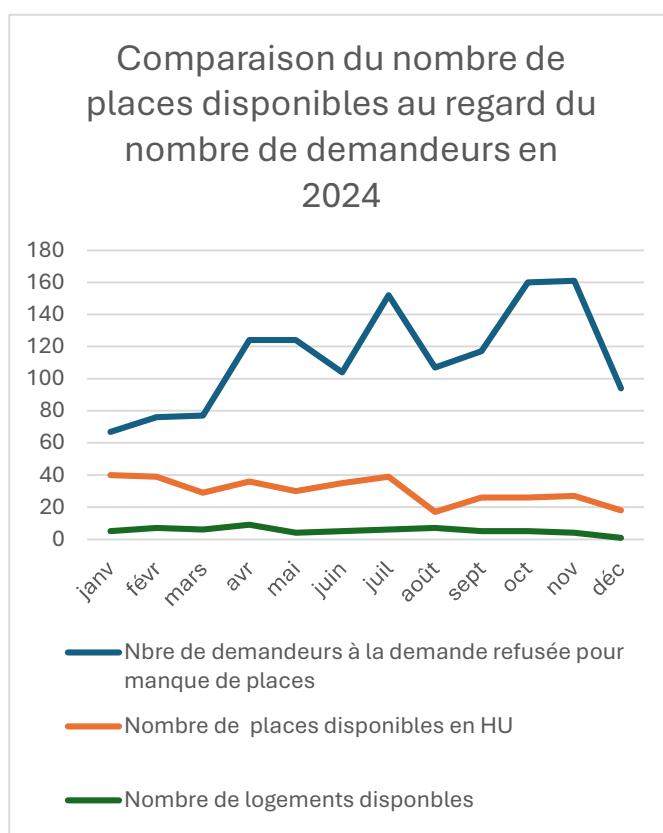
Concernant les autres années, on constate une part croissante de personnes orientées vers l'hôtel au détriment des places en urgence et des places urgence hiver.

La part des personnes hébergées à l'hôtel est même beaucoup plus importante si l'on considère les familles dans leur diversité (couple avec enfant(s), hommes avec enfant(s), femme avec enfant(s), groupe avec enfant(s)). Ainsi, **en 2024, 62 % des familles ayant vu leur demande d'HU pourvue sont orientées vers l'hôtel** (335 personnes, 117 ménages). 0.6 % en urgence hiver. Cela peut montrer une saturation/inadaptation du nombre de places en urgence au bénéfice des familles.

Répartition des demandes pourvues par type d'hébergement (sur personnes distinctes)					
	2021	2022	2023	2024	Total général
Femmes victimes de violences	7%	5%	4%	7%	6%
Hébergement urgence place hiver	10%	7%	8%	5%	8%
Hôtel	45%	48%	48%	50%	48%
Information non renseignée	0%	0%	0%	0%	0%
Place urgence	38%	41%	39%	38%	39%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%
Lecture : en 2024, sur 100 personnes ayant vu leur demande d'HU pourvue, 50 sont orientées vers une chambre d'hôtel.					

À l'inverse, les personnes seules (hommes et femmes) sont orientées majoritairement vers des places en urgence. 52 % (221). À noter qu'elles sont 12 % (49) orientées vers les places hiver.

Notons que le nombre de personnes orientées directement vers l'HU semble rester stable sur la période.



Le graphique ci-contre nous permet de prendre conscience du manque de places d'hébergement d'urgence auquel le département est confronté. La courbe bleue représente le nombre de demandeurs ayant vu leur demande d'HU refusée par manque de place ou par manque de places adaptées à la composition de leur ménage. La courbe orange représente le nombre de places disponibles. À noter que le présent graphique ne tient compte ni de l'emplacement géographique, ni du genre, ni de la date exacte. Ainsi, un homme seul faisant une demande d'HU le 12 janvier à Carcassonne comptera pour un demandeur en janvier. Et une place disponible le 26

janvier à Narbonne en HUF comptera pour une place disponible en janvier¹². Le graphique exprime également des demandeurs distincts, ainsi si une personne n'obtient pas de place en janvier et rappelle en février, son appel de février ne sera pas pris en compte.

À ce titre, il est très imparfait mais permet de visualiser le besoin criant en logement.

Une autre façon de présenter le problème serait de dire qu'en décembre 2024, 293 personnes ont formulé une demande d'hébergement d'urgence. Ce mois-là seules 5 places étaient mises à disposition pour de nouvelles entrées. Précisons que le SIAO dispose de 296 places d'hébergement d'urgence en hiver. 285 le reste du temps. Et qu'un séjour en HU dure en moyenne 47 jours (hors hôtel).

On a donc un nombre de places théorique de 2309 ($(365/47) \times 296$). Soit 389 de moins que le nombre de demandeurs 2024. Afin d'affiner un peu plus, on peut dire qu'en 2024, le taux d'occupation moyen des places en HU était de 90 %. Avec un maximum de 98 % en décembre. Le nombre de places théoriques passe de 2309 places à 2078 (90 % de 2309). Soit 620 places de moins que l'ensemble des demandeurs d'urgence 2024. Il manque donc 80 places d'hébergement d'urgence dans l'Aude pour s'affranchir des prises en charge hôtelières ($620/(365/47)$).

Plus simplement, le tableau ci-dessus, décrit la situation des places d'urgence disponibles dans l'Aude et dans le reste de la France.

Avant de continuer, faisons un point sur le mode de calcul de l'orientation des demandeurs d'HU. Nous l'avons vu, les personnes hébergées à l'hôtel sont contraintes de rappeler le 115 afin de poursuivre leur parcours de retour au logement ; et d'être orientées soit vers un dispositif SIAO soit vers un logement autonome. Pour SI-SIAO, chaque rappel est comptabilisé comme une nouvelle demande d'une part. Mais également comme une demande pourvue. (On a donc, pour la statistique, quelque chose d'assez étonnant où des variables différentes sont comptabilisées au même endroit). Ce qui complique considérablement la lisibilité des trajectoires...

	Aude	France métropolitaine (hors Aude)
Nombre de places d'hébergement généraliste (HU (hors hôtel) + CHRS) (SIAO, INSEE)2024	422	202704
Population INSEE 2024	378775	66021225
Taux de pauvreté (INSEE 2021)	20,8	14,9
Population pauvre	78785	9837162
Places d'hébergement généraliste pour 1000 habitants	1,1	3,1
Places d'hébergement généraliste pour 1000 habitants pauvres	5,4	20,6

¹² En affinant, on obtient par exemple pour Carcassonne en janvier : aucune place disponible pour les hommes seuls. Et 27 hommes seuls en demande.

Cela étant dit, du fait du peu de places disponibles, les ménages à l'hôtel sont contraints de rappeler **le 115 en moyenne 6 fois en 2024**. (Afin de soulager le matériel, le calcul n'a été effectué que pour cette année). Une personne dans la rue / squat / hébergement de fortune a appelé le **115, 3 fois en moyenne**.

En 2024, un ménage appelle en moyenne 6 fois le 115 depuis l'hôtel

L'étude des motifs de fin de prise en charge pourrait nous renseigner sur les parcours d'accès au logement des personnes passant par le 115, malheureusement, les items correspondant au « motif de fin de PECA » sont peu renseignés et rendent les statistiques compliquées. En 2024, 13 % des motifs de fin de PECA n'étaient pas renseignés, et 46 % simplement notés « fin de séjour ». En faisant abstraction de ces deux items, on obtient que 22 % des personnes sont sorties volontairement du dispositif. (97 personnes, 83 ménages). 15 % des personnes ne se sont pas présentées (60 ménages, 64 personnes).

3 fois depuis la rue

49 ménages (63 personnes) ont poursuivi vers un dispositif SIAO Insertion. 14 ont obtenu un logement dans le parc public (40 personnes). Et 17 personnes dans le parc privé.

28 % des personnes ayant bénéficié d'une prise en charge d'urgence étaient ensuite orientées vers un dispositif d'insertion

Un dispositif de cohorte est en cours de réalisation afin d'affiner ces premières tendances. Les premiers chiffres donnent, **pour 2024, 17 % de demandeurs d'hébergement d'urgence sortant vers un dispositif d'insertion. 28 % lorsque l'on compte uniquement les personnes ayant vu leur demande d'HU pourvue**. Mais ces données restent à consolider.

Hôtel¹³

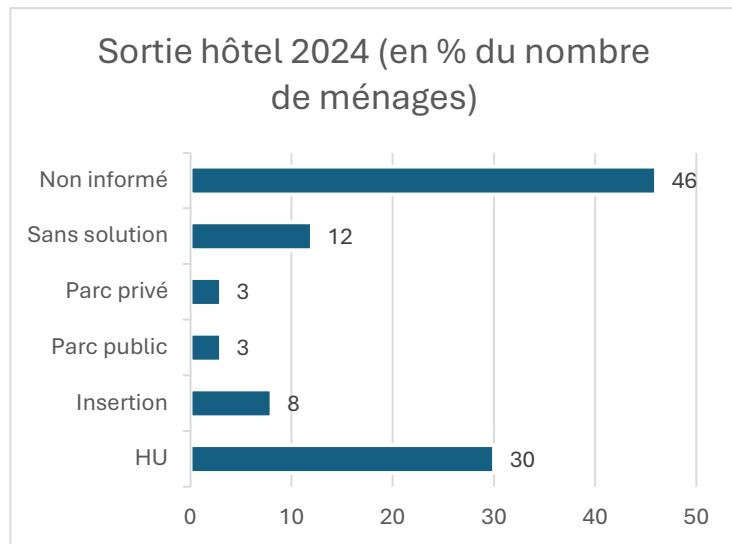
À ce stade, il nous semble important de nous arrêter quelques lignes sur les personnes ayant eu une prise en charge hôtelière. En 2024, elle concerne 626 personnes.

¹³ Les chiffres présentés dans ce chapitre proviennent de statistiques internes au SIAO. Cela peut expliquer les différences avec les chiffres annoncés plus haut. Les modes de saisie et de calcul sont différents. On a, ici, un éclairage plus dynamique, prenant en compte le parcours des demandeurs. Par exemple, si une personne est orientée en HU lors d'une première demande puis à l'hôtel lors d'une seconde, SI SIAO la comptabilise comme une entrée HU et pas comme une entrée hôtel. Les statistiques internes permettent de comptabiliser cette personne comme étant orientée à l'hôtel.

414 ménages. Cela signifie que 58 % des personnes ayant eu une demande d'HU pourvue ont été orientées, au moins une fois à l'hôtel. 220 personnes seules. 60 familles de 2. 31 de 3. Et 17 de 4.

L'analyse des sorties d'hôtel nous renseigne également sur le devenir des demandeurs.

En 2024, 30 % sont orientés vers de l'HU, 8 % vers de l'insertion, 3 % sortent vers le parc public, autant vers le parc privé. Enfin 12 % restent sans solution.



Les séjours à l'hôtel durent en moyenne 4 jours (données SISIAO).

Refus usager

Remarquons tout de suite que les refus de la part des personnes représentent, en 2024, **2 % des demandes (307)**. Et dans la plupart des cas, c'est le manque de transport / l'éloignement du lieu d'hébergement proposé qui motive ce refus (97).

Refus 115

Les refus 115 sont, quant à eux, essentiellement dus au manque de places disponibles.

En 2024, 85 % des demandes d'HU refusées par le 115 l'étaient au motif du manque de place ou d'absence de places compatibles avec la composition du ménage. Soit 6696 demandes.

Un chiffre à relativiser car la personne a pu rappeler plus tard et obtenir une place. Pour être plus précis, il nous faut donc calculer le nombre de personnes ayant appelé le 115 une ou plusieurs fois sans jamais obtenir de réponse positive.

Ainsi et indépendamment du motif de refus, en 2024, dans l'Aude, 1624 personnes – 1125 ménages – ont appelé le 115 sans jamais obtenir de réponses positives (60 % des demandeurs).

Avant de nous intéresser à cette partie des appellants 115. Précisons que les refus liés à des problèmes de comportements de l'usager concernent, en 2024, 16 demandes, soit 0.21 % des demandes refusées.

La part de refus au motif que « la personne a pu se maintenir dans l'hébergement où elle se trouvait » est en constante augmentation sur la période et concerne 8 % des demandes refusées en 2024. Ce qui semble assez logique compte tenu du fait que la part des familles augmente et qu'elles viennent moins de la rue que les autres typologies de ménages.

Remarquons également la diminution constante du nombre d'appels ne relevant pas du 115 (1% au 2024). Prouvant la bonne communication autour du numéro et du rôle du SIAO.

4081 ménages se sont vu refuser (au moins une fois) un HU au motif du manque de place

1125 ménages n'ont jamais obtenu de place en hébergement d'urgence

Portrait des personnes n'ayant jamais obtenu de réponse positive en 2024

Pour des raisons de temps et de moyens techniques, nous nous tiendrons ici à l'année 2024. Il semble plutôt compliqué, via SI SIAO, d'obtenir les chiffres concernant cette catégorie de personnes en particulier.

1619 personnes ont appelé le 115, une ou plusieurs fois sans obtenir de réponse positive à leur demande.

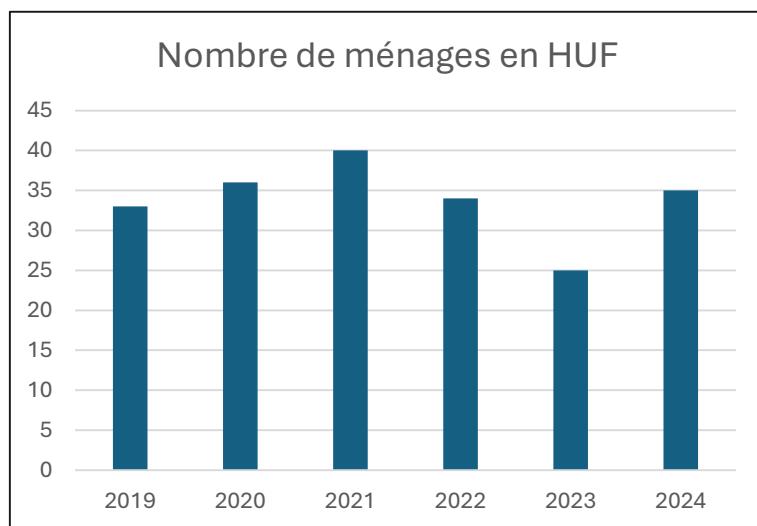
Il s'agit à 65 % d'hommes. 62 % sont des primodemandeurs en 2024 (929). 52 % avaient passé la nuit précédant l'appel au 115 dans la rue, un squat ou un hébergement de fortune. 15 % chez un tiers et 12 % au domicile personnel. 72 % sont des personnes seules¹⁴ (56 % des hommes seuls, 16 % des femmes seules). Les familles représentent 17% de ces personnes ayant formulé une ou plusieurs demandes d'HU en 2024 sans jamais obtenir de réponse positive.

Les personnes n'ayant jamais obtenu de réponse positive appellent en moyenne 2 fois. 62 % d'entre elles n'appellent même qu'une seule fois (1006).

¹⁴ Calcul en nombre de ménage.

Hébergement Urgence Femmes (HUF)¹⁵

En 2024, le SIAO a centralisé 142 demandes d'HUF (276 personnes). En baisse par rapport à 2023. **Sur l'année, ce sont 35 ménages qui ont été orientés en places HUF. (40 % d'augmentation par rapport à l'année précédente).**



Comme pour 2023, le 115 / ASLH est le service ayant majoritairement orienté les personnes vers de l'HUF. (43 % des demandes). 23 % étant orientées par les CIDFF / ISPG.

Concrètement, en 2024,

les demandeuses d'HUF sont 66 femmes avec enfant(s) (46 % de l'effectif), 69 étaient des femmes seules (48 %). Les familles sont, dans 75 % des cas, composées de 1 à 2 enfants.

Concernant les ressources des personnes en demande d'HUF, 22 % sont au RSA, 17 % ne perçoivent aucun revenu, 14 % ont un salaire et 12 % l'AAH. Semblable aux observations de 2023.

35 ménages ont été orienté en HUF

À noter que **45 % des ménages étaient, au moment de la demande, hébergés dans un hôtel payé par le 115 (64 personnes). Et 12 % au domicile conjugal.**

Cela représente 73 personnes

Sur l'année écoulée, 74 % des femmes en demande d'HUF, étaient victimes de violences conjugales. 14 % en situation de vulnérabilité. Et 8 % victimes de violences intrafamiliales.

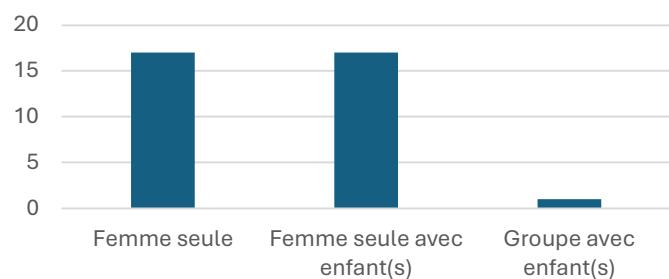
Enfin, et conformément à ce que nous remarquions plus haut, concernant les demandes d'hébergement d'urgence générales des familles avec enfant(s), les demandes en HUF sont très nettement groupées autour des mois d'avril, juin et septembre.

¹⁵ Les données ne concernent que 2024

En 2024, il y a eu autant de femmes seules que de femmes seules avec enfant(s), à entrer en HUF. 17 ménages dans les deux cas.

Ce qui correspond à 17 personnes seules. 8 ménages de 2 et 6 ménages de 3 personnes. Puis un ménage de 4, un autre de 5, de 6, et de 7 personnes.

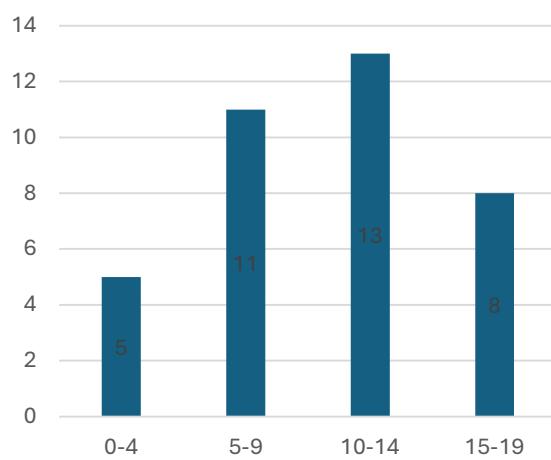
Typologie des ménages en Hébergement d'Urgence Femmes (en nombre de ménages)



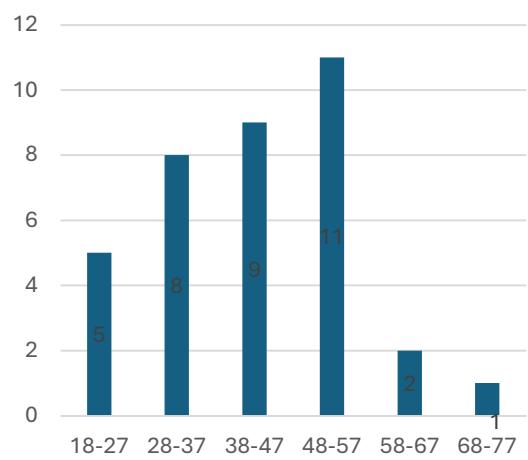
En 2024, on dénombre 37 enfants et 36 adultes entrés en HUF.

Une fois encore, il sera intéressant de voir quelle est la suite de parcours des personnes hébergées en HUF.

Age des enfants en HUF (en nombre de personnes)



Age des adultes en HUF (en nombre de personnes)

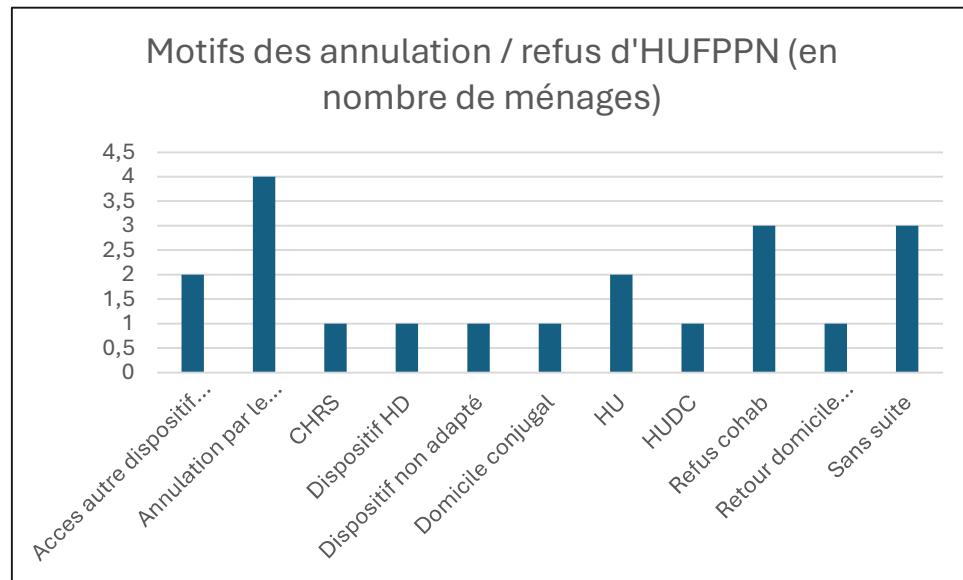


HUFPPN

En 2024, il y a eu 32 demandes d'HUFPPN (trois de moins qu'en 2023) dont 10 sont toujours sur liste d'attente (au 31/12/2024). Cela représente 80 personnes, dont deux femmes enceintes. En 2024, 3 ménages ont été pris en charge HUFPPN. Cela s'explique

par un grand nombre de réorientations vers d'autres dispositifs. CHRS, HUDC... Mais

également par une part importante d'annulations.



Bilan urgence 115

La vague postcovid semble donc passée. Sans, pour autant, que le nombre de demandeurs ne retrouve son niveau de 2019. Aujourd’hui, le nombre de demandes et de demandeurs semble se stabiliser à un niveau très haut. 2698 demandeurs en 2024, soit 210 de moins que pour l’année 2022 (la plus haute enregistrée) pour 14027 demandes au plus haut depuis 2019.

+ 36 % de demandeurs entre 2019 et 2024

Cette augmentation touche toutes les typologies de ménages sans exception. Ainsi les hommes seuls restent, en 2024, la première catégorie de ménages à faire des demandes d’hébergement d’urgence. 48 % des demandeurs, soit 872 personnes.

Dans le même temps, on assiste à une transformation du public en demande d’hébergement d’urgence.

Transformation qui porte sur trois points :

La féminisation du public.

En 2024, 42 % des demandeurs sont des femmes. 39 % en 2019.

La part croissante des familles.

En 2024, elles représentent 43 % des demandeurs. 37 % en 2019.

La part croissante des mineurs.

27 % de mineurs en 2024. 18 % en 2019.

Ainsi, une nouvelle frange de la population semble touchée par l’extrême précarité. Des familles monoparentales, principalement menées par des femmes.

Cette transformation a deux conséquences :

- Une augmentation sans précédent des orientations vers les structures hôtelières, faute de places disponibles et adaptées aux familles. En 2024, 62 % des familles, ayant vu leur demande d’HU pourvue, sont hébergées à l’hôtel.
- Une atténuation des pics hivernaux. Nous l’avons vu, les familles viennent rarement de la rue et plus massivement d’un logement, hébergées par des tiers, des amis, au domicile conjugal, à l’hôtel... elles sont donc moins soumises aux aléas climatiques mais plus aux aléas de la vie. Ainsi elles appellent plus fréquemment le reste de l’année que l’hiver (printemps et septembre).

Il y a peu de raisons de penser que cette transformation du public en demande d’HU s’arrête là. Le nombre de femmes seules avec enfant(s), en demande d’hébergement d’urgence, progresse de 15 % entre 2023 et 2024. Dans le même temps, le nombre

d'hommes seuls progresse, de 1%. De la même façon, la part des femmes seules avec enfant(s), ne cesse de progresser parmi les primodemandeurs. 24 % en 2024. Niveau le plus haut enregistré sur la période.

Les chiffres clefs de l'urgence 115 en 2024

14 027
demandes

2 698
demandeurs

1 798
ménages

7.8 appels par
ménage

1 127 femmes

1 565 hommes

731 enfants

555 familles

1 243
personnes
seules

1 074
personnes
accueillies

1 452 primo-
demandeurs

11 923 refus
faute de
places

SIAO Pôle insertion

Le SIAO Insertion existe depuis janvier 2023 dans l'Aude, il est issu de la fusion du pôle hébergement d'insertion et logement adapté qui eux existaient depuis 2015. L'objectif en fusionnant est de créer une commission partenariale d'orientation (CPO), regroupant tous les acteurs de l'hébergement d'insertion et du logement adapté.

L'étude des situations est de fait plus pertinente en réunissant ainsi des structures et des expertises différentes dans l'accueil et l'accompagnement des publics précaires. À cela, le SIAO a souhaité élargir les partenaires présents en commission en conviant également les services de protection, les dispositifs ACT/LHSS/Équipe mobile, le DAC, l'USSAP, les SPIP et tout autre partenaire pertinent dans l'étude des dossiers. Cette commission multi-partenariale permet de travailler dans un format d'intelligence collective au bénéfice des usagers, affinant l'expertise, la compréhension des besoins et donc les orientations qui en découlent.

Pour cette raison, la période étudiée ici, ne concerne que les années 2023 et 2024. Les quelques chiffres mentionnés pour 2022 additionnent les données de l'insertion et du logement adapté. Ils ne sont cités qu'à titre d'illustration et ne sauraient être une base de comparaison.

D'autre part, les statistiques présentées par l'observatoire proviennent soit des bases de données internes au SIAO (compte-rendu de CPO et de CL3P) soit du logiciel SI-SIAO. On note une très légère différence d'effectif entre les deux bases. 801 ménages pour l'extraction SI-SIAO et 810 pour la CPO. 872 demandes pour l'extraction SI-SIAO, 834 pour la CPO. Il semblerait que la différence soit due à des modes de calcul différents sans, toutefois, que l'origine ait pu être nettement identifiée. Aussi les chiffres retenus seront ceux issus de la CPO. Soit 810 ménages.

Structures d'insertion

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et Centres d'hébergement et de stabilisation (CHS)

- **Missions des CHRS** : Ces centres offrent aux personnes (isolées ou en famille) connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social, un hébergement transitoire ainsi qu'une prise en charge socio-éducative individualisée et globale (hébergement, accès aux droits : citoyenneté, insertion professionnelle, logement, culture...). L'objectif est d'aider les personnes à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.
- **Missions des CHS** : Ce type de dispositif vise avant tout un public très désocialisé, parfois à la rue depuis plusieurs années et souvent en rupture avec les structures classiques. Il propose un accompagnement social qui doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se soigner, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.
- **Public accueilli** : Ce sont des personnes sans hébergement ou mal logées, sans ressources pour la plupart avec des problématiques sociales (demandeur d'emploi, santé, justice, endettement, ...) en rupture ou sans véritable lien social ou familial pour soutien. Le public est mixte, majoritairement isolé, en couple avec ou sans enfant(s), et les demandeurs doivent obligatoirement être majeurs. Ces publics peuvent avoir fait l'objet de maltraitances, présenter des carences (affectives, éducatives,), des problématiques récurrentes d'alcoolisme et de toxicomanie, de souffrances psychiques, ou plus généralement des difficultés à s'insérer dans la société.
- **Modalité d'admission** : Orientation SIAO Insertion.
- **Dispositifs des CHRS** : Il existe dans l'Aude au moins 3 moyens permettant d'héberger les personnes admises en CHRS selon leur profil (typologie du ménage, autonomie...)
 - ➤ Le CHRS en collectif : personnes isolées, en couple, sans enfant. Hébergement dans des chambres doubles avec sanitaire, salle d'eau et placards individuels. Les pièces de vie (salon, cuisine) sont en commun, et la prise des repas également. Présence de professionnels 24h/24, 7j/7.
 - ➤ Le CHRS en regroupé : personnes isolées, en couple avec ou sans enfant. Hébergement en logement équipé et meublé, dans un bâtiment dédié aux logements CHRS. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).
 - ➤ Le CHRS en diffus : personnes isolées, en couple, avec ou sans enfant. Hébergement dans des appartements équipés et meublés en ville. Disponibilité de l'équipe éducative sur sollicitation du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7)



Pension de Famille (PF)

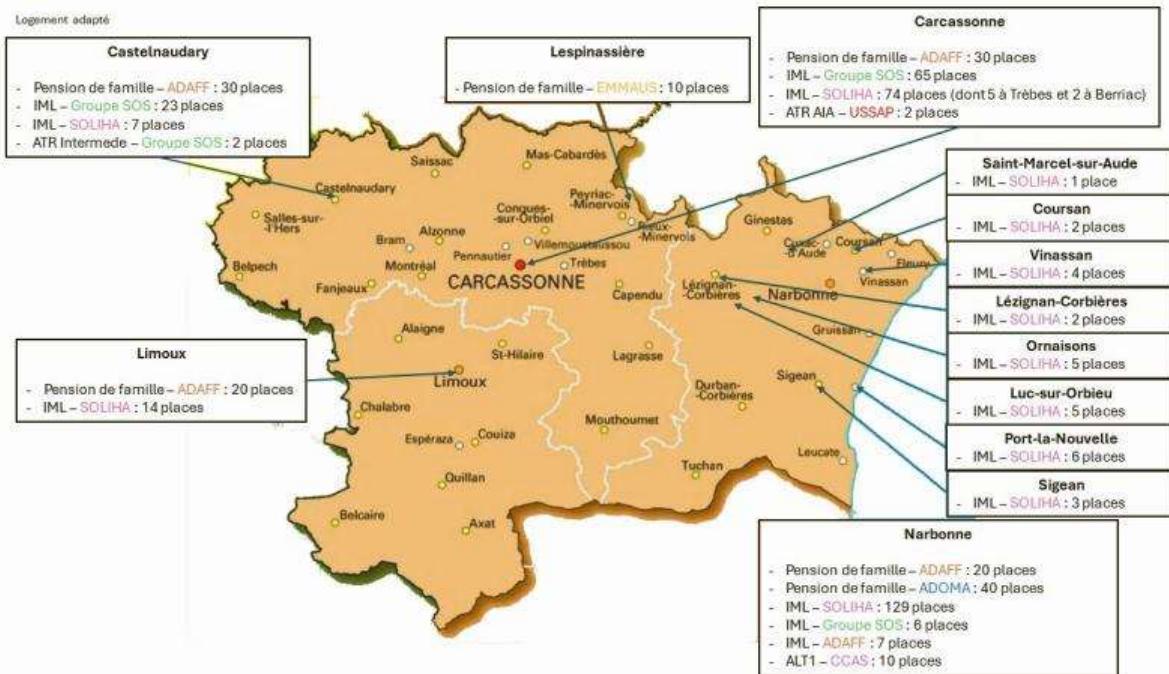
- Missions** : un logement avec une vie collective. La pension de famille est un lieu de vie destiné à l'accueil, sans condition de durée, de personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire. La pension de famille propose des logements abordables offrant un chez soi dans un cadre combinant logements individuels et espaces collectifs, ce qui permet aux personnes logées d'être chez elle sans être isolées. La convivialité, l'intégration dans l'environnement social, le lien et les échanges entre résidants sont favorisés par le biais d'animations collectives. La vie collective est animée et régulée par une équipe d'hôtes qui met tout en œuvre pour valoriser la dimension collective au service de chacun. Le fonctionnement des pensions de famille de l'ADAFF a pour objectif d'inscrire les personnes dans des processus de socialisation, le groupe étant l'appui de cette démarche.

- Modalité d'admission** : Orientation SIAO Insertion.

- Public accueilli** : Mixité du public : adultes isolés, hommes, femmes et familles avec enfants en difficultés sociales et économiques. « Personnes au faible niveau de ressources, dans une situation l'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les pensions de famille s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas de structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome »

Intermédiation locative (IML)

- **Places** : Logement en diffus du studio au T4 (IML Classique/SAS, IML Justice, IML Expulsion, IML Santé mentale, IML Réfugié et IML public déplacé ukrainien) à Carcassonne, Narbonne, Limoux et Castelnau-dary et alentours.
- **Public** : Ce sont des personnes sans-abris, mal logées, ou hébergées, en situation de précarité cumulant souvent des problématiques d'ordre économique et social (dettes, isolement, avec des fragilités psychiques, des problématiques addictives, sortant de prison...), mais avec assez d'autonomie et de stabilité pour investir un logement. Les personnes doivent obligatoirement avoir des ressources.
- **Spécificités** :
 - ➤ IML Justice : personne sous-main de justice, avec un suivi SPIP
 - ➤ IML Expulsion : personne pour laquelle une procédure d'expulsion est en cours, avec ouverture sur le dispositif à compter du commandement de payer
 - ➤ IML Psy : personnes stabilisées atteintes de troubles psychiques et/ou psychiatriques, suivi par le secteur 4 (USSAP) ou le secteur 5 (Clinique Sainte Thérèse), en adhésion avec le soin.
 - ➤ IML Classique : personnes sortantes d'un parcours de vie dans la rue, d'habitat précaire, de centres d'hébergement, de logements indécents, sur-occupés ou d'hébergement chez des tiers.
 - ➤ IML Réfugié : personnes statutaires « réfugié ou en protection subsidiaire », sortantes d'HUDA, CADA, ...
 - ➤ IML SAS : personne en attente de logement social, personnes relevant d'un étayage social de faible intensité, personnes en phase de transition dans le parcours résidentiel (stagiaire professionnel, saisonnier...).
 - ➤ IML Ukraine : Le dispositif est réservé aux personnes déplacées Ukrainiennes avec ou sans enfant(s), bénéficiant de l'APS.
- **Missions** : Le logement est loué par une structure sociale et sous loué à une personne, un ménage. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement. Le service d'IML propose un logement temporaire et un accompagnement spécifique à ces familles (stabilisation, budget, santé, emploi, administratif...). La mission principale est de favoriser l'accès à un logement pérenne et autonome par le biais d'un projet relogement, d'activer le contingent préfectoral ainsi que les bailleurs sociaux présents à la CL3P. La durée de prise en charge ne peut excéder 18 mois, avec pour finalité la sécurisation du parcours résidentiel par l'accès à un logement autonome et pérenne.



Permanences SIAO

Au cours de l'année 2024, le SIAO a centralisé 884 appels sur la permanence dans le cadre du pôle insertion. La majorité d'entre elles (62% - 547) regroupaient conjointement des appels des partenaires ou des usagers. 20 % (179) ne concernaient que les partenaires et visaient à informer, et à réactualiser des situations. Enfin 18 % (158), concernaient uniquement les usagers et étaient liées à des rendez-vous pour des réactualisations ou de l'information.

Observatoire Social - Insertion

La demande d'insertion

En 2024, 834 nouvelles demandes d'insertion ont été comptabilisées par le SIAO. En hausse de 22 % par rapport à l'année précédente. De plus, on dénombre 810 nouveaux ménages en demande d'insertion en 2024¹⁷.

Évolution de la demande d'hébergement d'insertion				Taux de variation entre 2023 et 2024
	2022	2023	2024	
Nombre de demandes	929 (569 + 360 ¹⁶)	684	834	+ 22%
Nombre de ménages	868 (531 + 337)	659	810	+ 23%
Nombre de personnes	1314 (777 + 537)	1039	1280	+ 23 %

Assez logiquement, le nombre de ménages augmente dans les mêmes proportions. Enfin, le nombre de personnes augmente selon la même logique. Indiquant, sans doute, un ratio famille / personne seule inchangé entre 2023 et 2024.

834 demandes d'insertion

84 % validées comme admissibles

16 % refusées

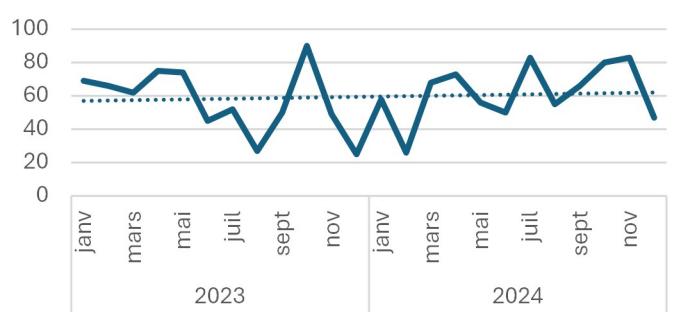
131 entrées effectives

Dans le détail, sur les 810 ménages en demande, 681 ont été validées en commission (84%) et 129 refusées (16%).

Parmi les demandes validées (681) on dénombre en continuité de traitement de la demande 223 dossiers annulés.

Dans le détail, (44) 20 % ont été annulées par le ménage, (76) 34 % parce que les demandeurs ont pu accéder à un logement autonome, 26 % classées sans

Evolution des demandes d'hébergement d'insertion par mois (en nombre de demandes)



¹⁶ Insertion + logement adapté

¹⁷ Il s'agit de personnes ayant un premier passage en commission en 2024. (Ou plutôt n'ayant pas eu de passage en commission ni en 2022 ni en 2023).

suite (59) et 5 % car le ménage a refusé une proposition SIAO semblant adaptée à leur situation (11 ménages).

Restent donc 458 demandes dont 131 ont eu une attribution avec entrée dans l'année. Soit 29 % des demandes validées, non annulées et non refusées. Les autres, 327, 71 %, demeurent sur liste d'attente à la fin de l'année. La liste d'attente concerne une majorité de demandes fléchées vers de l'IML (54%) puis 37 % vers CHRS enfin 13 demandes en pension de famille et 1 en ALT.

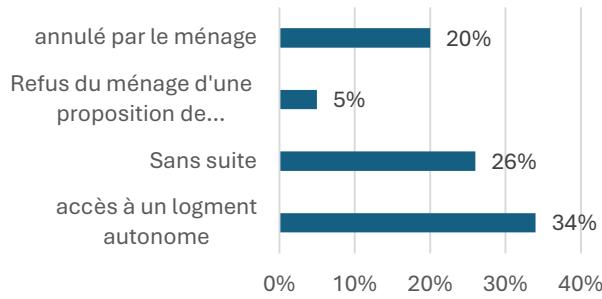
Plus généralement, remarquons que 279 dossiers sont en moyenne, et à chaque commission, sur liste d'attente. Avec un extrême à 313 en décembre. Le SIAO est passé en janvier 2024 de 267 dossiers sur liste d'attente, à 313 en décembre 2024¹⁸. Situation qui semble se tendre au regard des chiffres de l'année dernière également. En 2023, en effet, 197 dossiers étaient en moyenne sur liste d'attente chaque mois/commission.

279 dossiers sur liste d'attente en moyenne chaque mois

En 2024, les maisons des solidarités (MDS) et les centres d'hébergement sont les deux principaux organismes orientant les personnes vers des demandes d'hébergement d'insertion. Respectivement 13 % et 17 % des demandes.

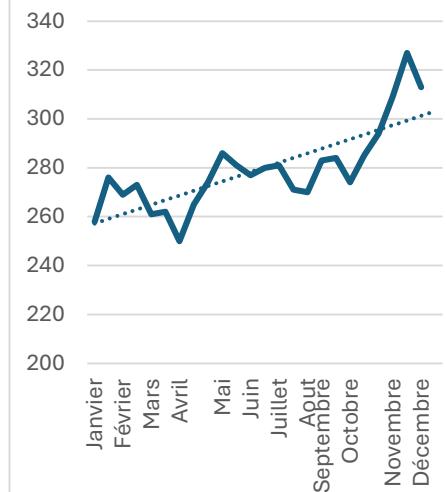
Le travail des équipes d'HU et CHRS autour de la fluidité des parcours se ressent dans ces chiffres avec des orientations quasi systématiques vers le pôle insertion pour

Motifs d'annulation de la demande d'insertion (en % du nombre de ménages)



29 % des dossiers 2024 validés ont eu une attribution avec entrée dans l'année

Nombre de dossiers sur liste d'attente par commission (en nombre de dossiers)



¹⁸ La commission du 7 janvier 2025, recense 326 dossiers sur liste d'attente. En cohérence avec le chiffre de 327 que nous calculons par ailleurs.

les personnes en urgence et vers le logement adapté pour les ménages en CHRS et ne nécessitant plus d'accompagnement global. Le SIAO contribue au quotidien dans ce rôle de régulateur des parcours grâce aux différentes commissions (hôtel/urgence/trajectoire AHI).

Comme pour l'hébergement d'urgence, l'ouverture des demandes insertion en provenance d'autres départements se fait de plus en plus ressentir. Ainsi, en 2024, sur 100 demandes insertion, 20 provenaient d'un autre département dont 7 étaient refusées. En effet, la tension nationale sur la sphère hébergement-logement est telle que depuis 2

Origine géographique de la demande en hébergement d'insertion (en % des ménages)		
	Demande hors département	Aude
2024	20	79
2023	17	82
2022	9 ¹⁹	91

ans maintenant certains partenaires ont fait le choix d'élargir systématiquement à toute la France certaines de leurs demandes d'insertion. On le voit également dans l'analyse des dossiers refusés. La majorité des demandes refusées le sont en raison d'une demande non justifiée dans le département.

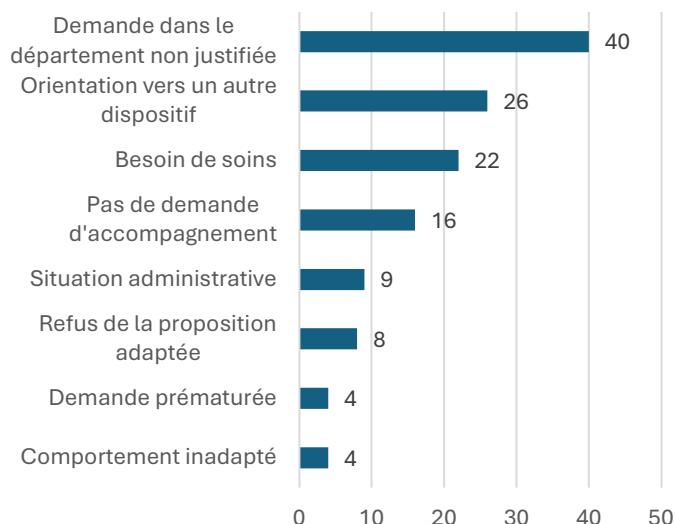
Avant de nous intéresser au public en demande d'hébergement d'insertion, penchons-nous justement sur les raisons des refus par la CPO.

Motifs de refus

Comme nous le soulignions plus haut, l'augmentation des demandes issues d'autres départements pèse sur les motifs de refus. Et, en 2024, 31 % des ménages (40) écartés en commission le sont au motif « d'une demande non justifiée dans le département. »

Ensuite, 20 % (26 ménages) sont orientés vers un autre dispositif. 17 % (22 ménages) ont des besoins de soins non adaptés à une entrée dans un dispositif social. Notons que très peu de cas sont concernés par une demande non adaptée (problème de comportement ou demande prématurée). Enfin, le nombre de demandes refusées baisse par rapport à 2023. Passant de 23 % à

Motifs des refus par la CPO (En nombre de ménages)



¹⁹ Insertion + logement adapté

16 %. La distribution des motifs de refus, quant à elle, reste stable.

Public en demande Insertion

Avant de débuter notre analyse, il nous apparaît important de préciser que 257 ménages en demande d'hébergement d'insertion ont déjà formulé au moins une demande d'hébergement d'urgence dans l'année. 32 %. En hausse par rapport à 2023. Affirmant le caractère urgent et impératif que revêtent ces demandes d'hébergement.

En 2024, 32 % des demandeurs d'hébergement d'insertion avait déjà formulé au moins une demande d'HU.

Parenthèse méthodologique : dans le volet urgence, nous estimions que 17 % à 28 %, selon les modes de calculs²⁰, des personnes en demande d'HU basculaient ensuite vers de l'insertion.

Enfin, pour 138 ménages une évaluation travailleur social SIAO était nécessaire (17%) soit par absence de référent pouvant instruire la demande, soit parce que le partenaire était en difficulté pour évaluer les besoins et la trajectoire. Pour 7 ménages il y a eu une évaluation de la psychologue SIAO.

Un seul ménage (1 personne) a été reconnu au titre de la commission DALO comme prioritaire DAHO.

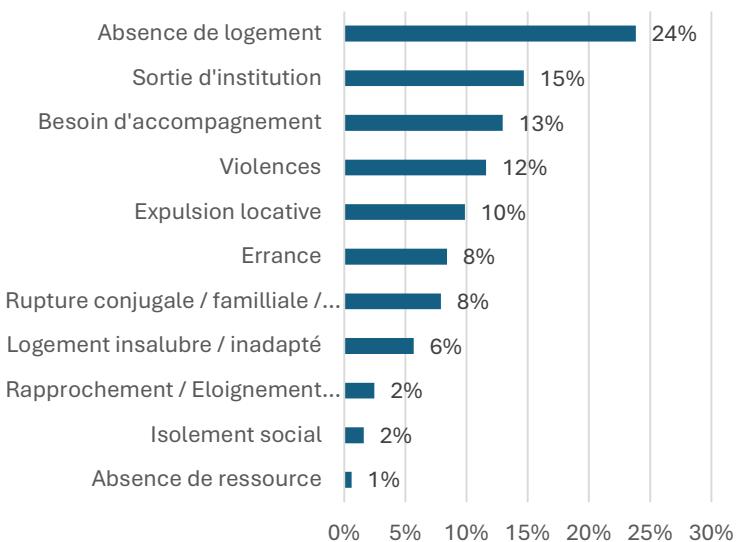
²⁰ 17 % en prenant en compte l'ensemble des demandeurs d'HU. 28 % en nous focalisant sur les personnes ayant reçu une réponse positive à leur demande d'HU.

Motifs de demandes

Pour commencer, intéressons-nous aux situations qui motivent une demande d'hébergement d'insertion.

Comme en 2023, en 2024, l'absence de logement reste le premier motif de demande d'hébergement d'insertion ; et implique 24 % des dossiers. Les sorties d'institutions (notamment de prison et d'hôpital) deviennent le second motif de demandes d'insertion avec 15 % alors qu'elles concernaient 9 % en 2023.

Motifs de demande d'hébergement d'insertion (en % du nombre de ménages)

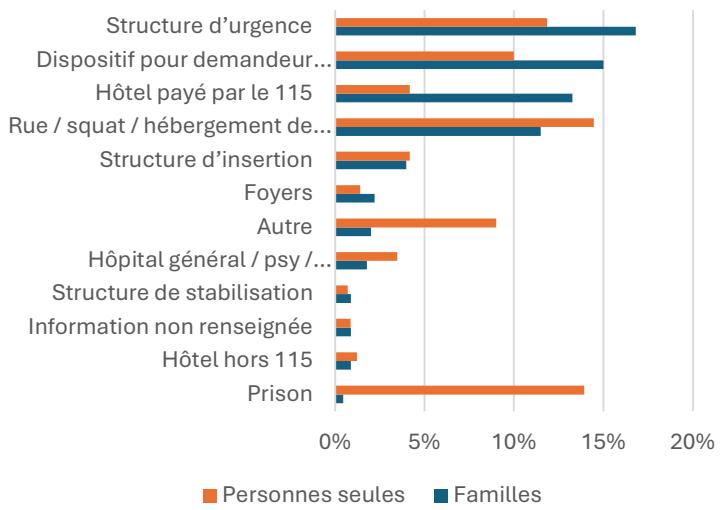


Les demandes aux motifs d'expulsion locative ou de violence restent stables autour de 10 %.

Situation au moment de la demande

L'observation des situations résidentielles au moment de l'instruction de la demande, nous renseigne sur les conditions de logement dans lesquelles se trouvent les demandeurs et traduit l'urgence de leur demande. 109 ménages (14 %) vivaient dans un hébergement de fortune (squat, rue, abri...). Avec, comme pour l'urgence, une surreprésentation des personnes seules et des hommes. On retrouve ces derniers dans les deux catégories de ménages

Lieu où le ménage a dormi la veille de sa demande d'insertion (en % du nombre de ménages)



(familles et personnes seules) et ils représentent 75 % des personnes ayant dormi dans

la rue la veille de leur demande d'insertion. De la même façon, 160 ménages, 20 % dans une structure d'urgence / un hôtel 115. On retrouve, là encore, les mêmes mécanismes que pour l'hébergement d'urgence, à savoir une très large surreprésentation des familles dans les hôtels 115 par rapport aux personnes seules. 13 % des familles ont passé la nuit précédant leur demande d'insertion dans un hôtel payé par le 115 contre 4 % pour les personnes seules.

On note également que les familles sont plus souvent hébergées par des tiers / famille / conjugales que les personnes seules. Il s'agit de personnes victimes de violence dans 23 % des cas. Comme pour l'urgence cela montre des parcours d'hébergement et des trajectoires sociales très différentes selon la typologie de ménage.

Le graphique ci-dessus, interroge également sur la part grandissante des demandes émanant de centres pénitentiaires et des dispositifs pour demandeurs d'asile. Respectivement, 10 % et 11 %. Cependant, on remarque des disparités selon les catégories de ménages. Et les personnes seules (des hommes dans 99 % des cas) sont 14 % à sortir de prison, à peine 1 % pour les personnes en famille. Dans une moindre mesure, les familles (des couples principalement) sont plus fréquemment issues d'un dispositif pour demandeur d'asile que les personnes seules. 15 % contre 10 %.

Dans le premier cas, l'augmentation des personnes sortant de détention est sans doute due à la surpopulation carcérale obligeant à de plus en plus de libérations anticipées, notamment depuis la publication de l'Avis pour un mécanisme contraignant de régulation carcérale au journal officiel. A cela est couplée, en tout cas pour notre département, une proximité avec le centre pénitentiaire de Béziers. Ce dernier réoriente sur des demandes généralement régionales ou en tout cas ciblant les départements

14 % des demandeurs vivaient dans un hébergement de fortune au moment de leur demande

limitrophes, notamment pour les personnes avec des interdictions de territoires, mesure judiciaire de plus en plus utilisée pour protéger les victimes, mais qui, de fait, induit une réorientation « ailleurs » que dans le cadre de vie initiale, souvent l'Hérault. D'ailleurs, nous le voyons par le fait que le SAOSH – service social du centre pénitentiaire de Béziers est instructeur de 56 demandes en 2024 (7% des demandes 2024).

Dans le second cas, le contrôle resserré autour de la durée limite de prise en charge une fois qu'un ménage est reconnu BPI semble entraîner une ré orientation importante vers les SIAO. En effet, les personnes reconnues réfugiées ne peuvent être prises en charge dans le DNA au-delà de 6 mois. Cette durée ne permet pas l'accès à du logement autonome avec la tension qui existe depuis quelques années dans le parc social. Le parc privé est également inaccessible au vu des ressources faibles de ces ménages. À cela s'ajoutent les publics nécessitant un accompagnement social au

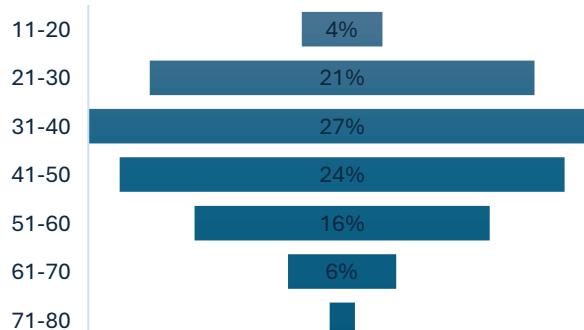
préalable d'une ré orientation en logement. Par le passé, ces publics bénéficiaient d'un accompagnement individuel dans le DNA le temps de leur démarche d'asile (durée fortement réduite) mais aussi à la suite de leur reconnaissance en tant que BPI, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Typologies de ménage

Les données SI-SIAO, concernant les typologies de ménages étant plus complètes que celles de la CPO, les statistiques présentées ici seront celles de ce logiciel.

Ainsi, 59 % des demandeurs d'insertion sont des hommes et 41 % des femmes. Dans les deux cas, l'âge moyen est de 41 ans avec une répartition par tranche d'âge similaire.

Répartition des demandeurs d'insertion par tranche d'âge (en % du nombre de ménages)



51 % des demandeurs d'insertion sont des hommes seuls

20 % des femmes seules

23 % des familles

D'autre part, les personnes seules sont, en 2024 comme en 2023, la première catégorie de ménage à formuler une demande d'hébergement d'insertion (72 % des demandes soit 574 demandes). Les hommes seuls représentant, en 2024, 51 % des demandeurs (412 ménages). 20 % pour les femmes seules (162).

Les familles, quant à elles, représentent 23 % des demandes d'insertion. Soit 185 ménages dont 44 % (81) sont des femmes seules avec enfant(s).

Cependant, la hiérarchie est toute autre si l'on considère non plus le nombre de demandes/ménages²¹ mais le nombre de personnes. En effet, dans ce cas, les hommes seuls représentent 32 % de l'effectif (422 personnes) et les femmes avec enfant(s), 18 %

²¹ L'analyse des demandes d'insertion montre que le nombre de demandes et beaucoup moins décorrélé du nombre de ménages que pour les demandes d'hébergement d'urgence. Concernant l'insertion un demandeur formule en moyenne, en 2024 comme en 2023, 1,03 demande. Pour rappel, sur le volet urgence, un ménage formule en moyenne 5 demandes. Les demandes et les ménages sont donc plus facilement assimilables.

(280 personnes). En observant les familles dans leur ensemble (monoparentales ou non) on obtient, pour 2024, 45 % de personnes seules contre 54 % de personnes en famille. 589 contre 696.

Enfin, on note une légère surreprésentation des femmes par rapport aux hommes (5 points) quant à l'entrée effective en structure. Ainsi, 20 % des femmes formulant une demande d'insertion ont une entrée effective dans l'année. Les hommes sont 15 %.

De la même façon, 69 % des femmes ayant une entrée effective dans l'année accèdent à un IML. 48 % pour les hommes. À l'inverse les hommes sont 19 % à entrer en pension de famille et les femmes 5 %. Pour les autres structures, la distinction homme / femme est moins marquée.

Enfin, 107 ménages avaient un animal de compagnie (13%). Et 29 demandes nécessitaient un logement en rez-de-chaussée à cause de problèmes de mobilité.

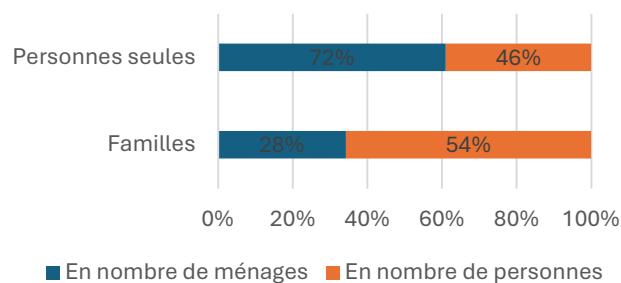
Ressources et situations d'emploi

Comme pour 2023, le RSA reste la principale ressource dont disposent les demandeurs d'insertion (33% - 263 ménages²²). Sans que l'on note de distinction selon le sexe ou la typologie de ménage.

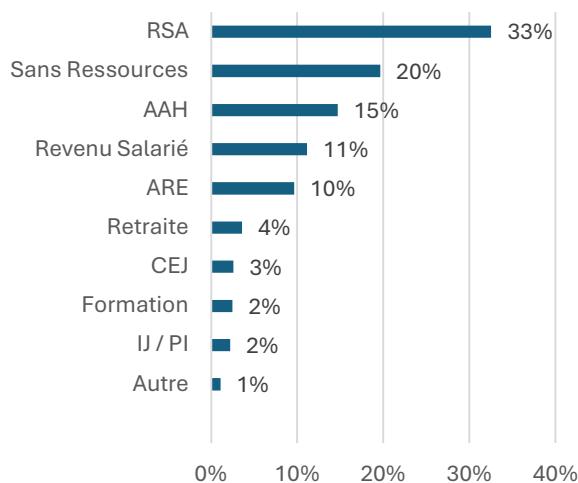
Par ailleurs, deux éléments nous semblent importants à souligner à la lecture du graphique ci-contre.

Le premier concerne la part de personnes travaillant ou ayant récemment travaillé. 21 %. Concrètement, cela signifie que 168 ménages sont composés d'au moins un travailleur pauvre. Un ménage donc, avec un ou des emplois précaires, ne permettant pas d'accéder à

Comparaison de la répartition familles / personnes seules chez les demandeurs d'insertion



Ressources dont disposent les ménages au moment de leur demande d'hébergement d'insertion (en % de ménages)



²² Chiffres issus de la CPO.

un logement. Il semblerait qu'il s'agisse principalement de familles là où les personnes seules seraient plus généralement bénéficiaires du RSA.

Les données disponibles sur SI-SIAO ne nous permettent pas d'affirmer ni d'infirmer cette hypothèse cependant, elles font apparaître que plus de la moitié de l'effectif, soit 60 % (479) des demandeurs d'insertion, dispose d'un reste à vivre de moins de 500 euros par mois. Parmi eux, 30 sont endettés (5% de l'effectif total). Sur cette tranche de revenus, on ne constate aucune distinction entre les familles et les personnes seules. En revanche, sur la tranche suivante 500 – 1000 euros. Les personnes seules sont 30 % et les familles 20 % à *percevoir ce montant. Au-delà, les familles sont plus nombreuses.*

Remarquons enfin que 97 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Et l'ensemble des familles vivent sous ce seuil.

Le second point souligné par le graphique est l'extrême pauvreté qui touche 159 ménages (chiffre CPO) ne disposant d'aucune ressource. Là encore, il semblerait que les hommes seuls et les femmes seules avec enfants soient les catégories de ménages les plus touchées par l'extrême précarité – Des chiffres qui nécessiteraient d'être affinés pour être totalement validés. Cette absence de ressources peut s'expliquer pour différentes raisons : moins de 25 ans, situation administrative complexe, blocage administratif suite à des transferts de départements, ...

20 % des demandeurs sur le volet insertion ne disposent d'aucune ressource financière

D'autre part, une enquête menée en interne entre le 1er mars et le 31 décembre 2024 et s'intéressant à l'insertion professionnelle des personnes quittant les dispositifs d'insertion montre que 22 % des sortants de CHRS avaient un emploi, 49 % sans emploi et 16 % dans un dispositif SIAE. Les personnes quittant une intermédiation locative étaient, quant à elles, 33 % à avoir un emploi et 51 % à ne pas en avoir. Plus globalement, 50 % des personnes quittant un dispositif d'insertion étaient sans emploi à leur sortie. 25 % en situation d'emploi.

Là encore, ces données devront être précisées par des enquêtes plus ciblées. Un programme est en train d'être mis en place en 2025/2026 afin de mieux visualiser l'insertion professionnelle des personnes en insertion. Il recensera les situations professionnelles des publics à leur entrée en structure ainsi qu'à leur sortie.

Analyse de la demande par dispositifs

Les chiffres présentés ici ne tiennent compte que des demandes datant de 2024.

CHRS

En 2024, 360 dossiers ont été examinés en CPO avec une préconisation pour du CHRS (dont 75 demandes couplées à un ou plusieurs autres dispositifs : ATR, IML, ...). 80 % ont été validés en commission, soit 287 demandes. En hausse de 55 % par rapport à 2023. Parmi les demandes validées, une grande majorité (75 %) suivait la préconisation des partenaires orienteurs (215 demandes). 24 % étaient réorientées vers de l'IML. Et 1 % vers de la pension de famille.

44 % des dossiers examinés en CPO avaient une préconisation pour du CHRS

Finalement, c'est donc 60 % des dossiers (215 sur les 360) examinés en CPO et ayant une préconisation pour du CHRS qui ont été validés pour du CHRS. C'est quinze points de plus que l'année dernière. Ajoutons que 26 dossiers avec une préconisation autre que CHRS (IML, PF...) ont été orientés en CHRS. Au total, la commission a donc orienté 241 ménages vers du CHRS (323 personnes).

Cette donnée caractérise en partie le public en demande d'insertion dans l'Aude. En effet, le SIAO11 a intégré la philosophie du logement d'abord. Les publics orientés sur de l'hébergement d'insertion, sont uniquement ceux en situation administrative et/ou financière complexe telles, qu'une mesure d'accompagnement global renforcé est nécessaire.

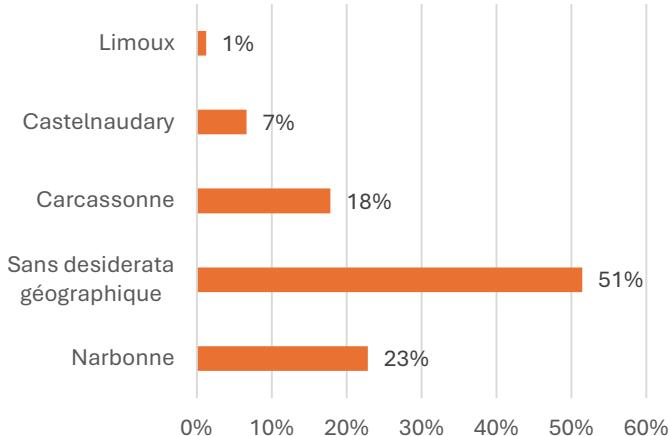
Cette hausse des publics SIAO nécessitant du CHRS peut aussi s'expliquer en partie par des permanences effectuées par le SIAO au sein des accueils de jour, mais aussi un travail d'évaluation et de prescription pour les personnes sans référent souvent éloignées du système. Les publics captés sont majoritairement en situation de grande marginalisation nécessitant un accompagnement renforcé avant d'envisager des dispositifs plus autonomes. 76 ménages orientés vers du CHRS ont ainsi été rencontrés par le travailleur social du SIAO dans le cadre de l'accueil de jour ou de la permanence. Soit 31 % des orientations CHRS).

Observons dans le détail, comment se répartissent les demandes de CHRS sur le territoire.

23 % des demandes orientées vers du CHRS concernent exclusivement la ville de Narbonne (55). 18 % la ville de Carcassonne (43). 7 % Castelnau-d'Orbieu (16) et 1 % Limoux.

Soulignons que dans 51 % des cas, l'orientation géographique importe peu (124).

Villes demandées en CHRS (en % du nombre de ménages)



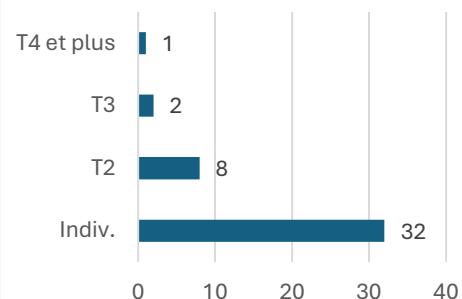
Le croisement des typologies de ménage avec la zone géographique demandée n'indique aucune dépendance.

Carcassonne

En 2024, 43 ménages portaient une demande de CHRS uniquement dirigée sur la ville de Carcassonne. Pour l'année, 13 ont eu une attribution avec entrée effective. On compte en moyenne **58 jours** entre la date de la demande et la date d'entrée effective. Avec des extrêmes à 4 et 181 jours. On dénombre 5 entrées en CHRS collectifs. 4 en diffus. 1 en regroupé.

On note également, une demande initialement orientée en CPO vers du CHRS ayant finalement obtenu une entrée en IML CEJ 24 jours après sa demande.

Type d'hébergement sollicité à Carcassonne (en nombre de ménages)



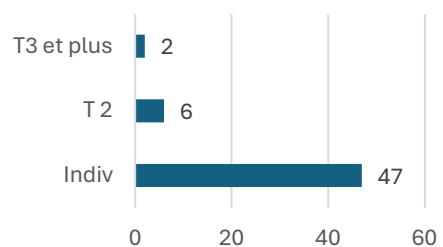
Enfin 19 demandes sont toujours sur liste d'attente au 1er janvier 2025.

Narbonne

En 2024, 55 ménages avaient formulé une demande de CHRS uniquement sur la ville de Narbonne. Pour l'année, 7 ont eu une attribution avec entrée effective dont 2 dataient de 2023. On compte en moyenne **111 jours** entre la date de la demande et l'entrée effective en structure. Dans le détail, les entrées sont de 4 en CHRS diffus. 1 en regroupé et 1 en CHRS collectif.

29 étaient toujours sur liste d'attente au 1er janvier 2025.

Type d'hébergement solicité à Narbonne (en nombre de ménages)

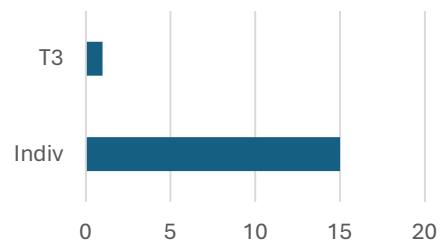


Castelnau-d'Oléron

En 2024, 16 demandes portaient uniquement sur la ville de Castelnau-d'Oléron. Pour l'année, il y a eu 2 entrées. Une en diffus. Une en regroupé. Une personne orientée en CHRS est entrée en IML Castelnau-d'Oléron 20 jours après sa demande. Les deux autres ménages entrés en CHRS à Castelnau-d'Oléron ont attendu 104 et 251 jours.

9 sont toujours sur liste d'attente au 1er janvier 2025.

Type d'hébergement solicité à Castelnau-d'Oléron (en nombre de ménages)



Limoux

En 2024, 3 ménages orientaient leur demande uniquement sur la ville de Limoux. (3 en individuel). Et aucune n'a eu d'attribution dans l'année. On note deux annulations. L'une après 308 jours l'autre après 21 jours d'attente.

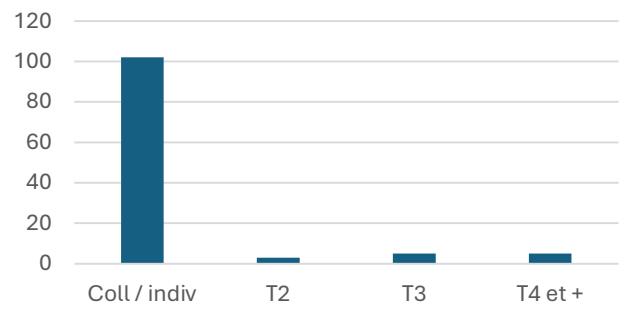
Au 1^{er} janvier 2025, il reste une demande sur liste d'attente, inscrite depuis novembre 2024.

Sans desiderata géographiques

En 2024, 124 ménages étaient en demande de CHRS sans desiderata géographiques ou en tout cas, en acceptant plusieurs villes.

Pour l'année, il y a eu 21 attributions avec entrées. 13 ménages vers Carcassonne (3 en diffus, 7 en collectif et 1 en regroupé). 2 vers du CHRS diffus à Narbonne. Trois vers Limoux en CHRS regroupée. Et une vers Castelnaudary. Le délai d'attente entre la demande et l'entrée effective est de 91 jours.

Type d'hébergement sollicité sans desiderata géographique (en nombre de ménages)



Précisons qu'un ménage orienté vers du CHRS "toutes villes" est entré en ALT à Narbonne en l'attente d'une place en CHRS.

44 demandes orientées vers du CHRS en 2024 ont débouché sur une entrée effective dans l'année.

Enfin, il est important de noter que 79 dossiers orientés en CPO les années précédentes vers du CHRS étaient encore sur liste d'attente en 2024 (3 étaient passés en commission en 2022 et 76 en 2023). Parmi eux, 23 ont eu une entrée en CHRS en 2024. Une en pension de famille et une en ATR. 52 ont annulé leur demande et 2 restaient sur liste d'attente. On compte en moyenne 138 jours entre la date de demande et l'entrée en structure.

18 % des demandes 2024 fléchées CHRS ont débouché sur une entrée effective

138 : le nombre de jours écoulés entre la demande et l'entrée en structure

123 demandes toujours sur liste d'attente au 1er janvier 2025

31 % des demandes de l'année ont été annulées par le ménage

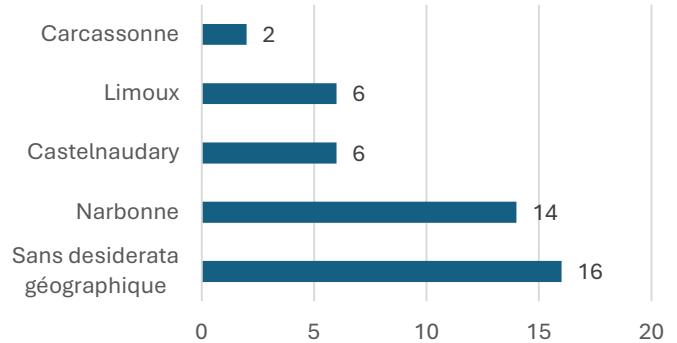
Pension de famille

En 2024, il y a eu 98 dossiers examinés avec une préconisation vers une pension de famille (dont 34 sont multi orientés). Pour 46 d'entre eux (46%) la CPO a validé dans le même sens.

Comme pour les fléchages vers du CHRS, la majorité des demandes sont sans desiderata géographiques (36%).

Sur l'année écoulée, 15 entrées effectives ont été enregistrées. Ces entrées ont majoritairement lieu à Narbonne (4). Puis à Lespinassière et Carcassonne. 4 entrées chacune. Enfin, on compte 3 entrées à Castelnau-d'Orbieu et une à Limoux. 2 ménages dirigés vers de la pension de famille sont entrés en CHRS et un en IML.

Répartition géographique des demandes d'insertion orientées vers des pensions de familles (en nombre de ménages)



39 % des demandes fléchées PF en CPO 2024 ont débouché sur une entrée effective

121 : le nombre de jours écoulés entre la demande et l'entrée en structure

13 demandes toujours sur liste d'attente au 1er janvier 2025

Au 1^{er} janvier 2025, 13 demandes sont toujours sur liste d'attente, positionnées en pension de famille.

Enfin, 14 demandes orientées en CPO en 2023 étaient toujours sur liste d'attente début 2024. Parmi elles, 9 ont obtenu une entrée effective en 2024 et 5 ont été annulées par le ménage.

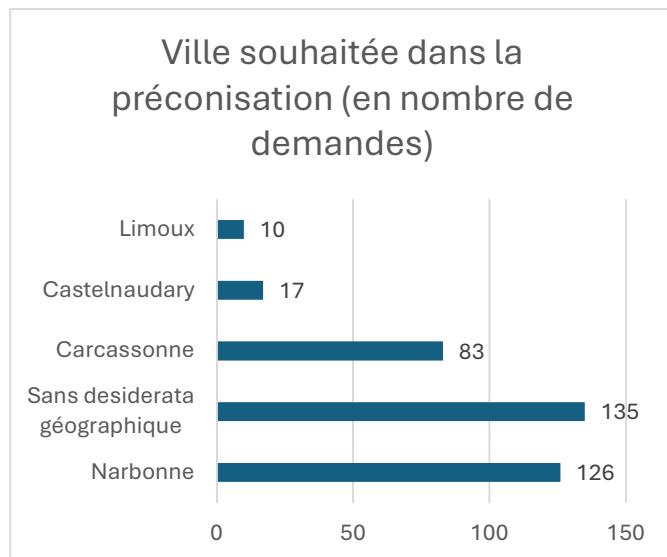
On dénombre en moyenne 121 jours entre la date de la demande et l'entrée effective en structure.

Intermédiation locative (IML)

En 2024, 398 dossiers ont été étudiés en commission avec une préconisation IML. 319 ont été validés comme tels. Et, 58, fléchés initialement par les partenaires orienteurs, vers du CHRS, de l'ALT, de l'ATR ou une pension de famille ont été finalement positionnés vers de l'intermédiation locative.

Au total, la CPO a donc fléché 377 dossiers vers de l'IML. Dont 6 étaient multi-orientés avec du CHRS.

Sur la période, 86 ménages sont effectivement entrés dans ce dispositif (soit 22 % des dossiers validés vers de l'IML en 2024).



23 % des demandes fléchées IML en 2024 ont débouché sur une entrée effective la même année

234 : le nombre de jours écoulés entre la demande et l'entrée en structure

174 ménages toujours sur liste d'attente au 1er janvier 2025

Enfin, 122 dossiers fléchés vers de l'IML en 2023 et 1 dossier de 2022. Soit 123 dossiers. Parmi eux, 44 ont obtenu une entrée en IML en 2024 et 2 vers du CHRS. 73 ménages ont annulé leur demande en 2024.

Au 1^{er} janvier 2025, 174 ménages restent sur liste d'attente fléchée IML.

ALT1 CCAS Narbonne

Le dispositif de l'ALT1 du CCAS de Narbonne s'organise autour d'une orientation particulière par rapport aux autres dispositifs de logement adapté. En effet, il est possible d'accéder à cet accueil sous couvert de 2 critères :

- Être victime de violences conjugales ou intrafamiliales avec des possibilités de relogement ;
- Être sur liste d'attente d'un autre dispositif du SIAO Insertion (hébergement ou logement adapté) et être en situation de mal-logement.

Ces dispositions entraînent des aménagements des modalités d'orientation, à savoir pour ce dispositif comme pour le SIAO de pouvoir faire des orientations hors commission pour répondre au mieux aux situations les plus urgentes.

En 2024, il y a eu trois entrées vers les appartements ALT1 du CCAS de Narbonne. Deux datant de 2024 et une de 2023. Remarquons qu'une seule était fléchée en ALT. Une était orientée CHRS et l'autre IML. On comptabilise, 13 demandes fléchées ALT par les partenaires mais aucune maintenue.

ALT 1 : APPARTEMENT THÉRAPEUTIQUE RELAIS (ATR)

12 demandes ayant une préconisation vers de l'ATR ont été vues en commission. Et 3 ont été validées. Sur les 3²³, une a été annulée par le ménage après 62 jours sur liste d'attente. Une est toujours sur liste d'attente. Et deux ménages sont effectivement entrés dans un appartement thérapeutique relais 104 jours en moyenne après leur demande.

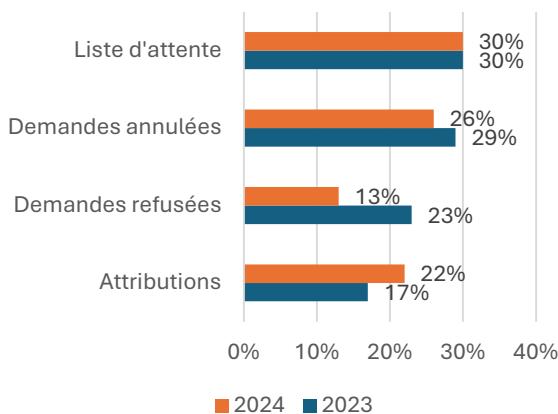
²³ Le tableau ci-dessous dénombre 4 demandes validées alors qu'il est question de 3 ici. La demande manquante est liée à une erreur de codage.

Bilan du pôle insertion

En 2024, 1090 situations ont été étudiées. 834 demandes datent de 2024 et 256 des années précédentes. On dénombre sur l'ensemble des situations vues en 2024 : 239²⁴ attributions (22%). 146 demandes refusées (13%). 322 sont sur liste d'attente (30%) au 1^{er} janvier 2025. Et 383 demandes annulées (26%).

Avant de conclure, il nous semble intéressant de nous attarder sur ce dernier chiffre afin d'ouvrir la réflexion avec lui.

Comparaison de l'état de la demande 2023 - 2024 (en % du nombre de demandes étudiées en 2024)



Motifs d'annulation

34 % des demandes annulées le sont parce que le ménage a pu accéder à un logement autonome. L'annulation par le ménage concerne 18 % des annulations et 26 % le classement sans suite. Soit 44 % d'abandon pur et simple de la démarche. Cela pourrait indiquer une forme de découragement, de démotivation. Démotivation qui semble se confirmer lorsque l'on s'intéresse au temps écoulé entre la date de la demande et l'annulation : 143 jours en moyenne.

Nous l'avons détaillé plus haut, il y a pourtant une forme d'urgence dans ces demandes d'hébergement d'insertion, liée à une grande précarité financière et bien entendu de logement. On peut donc s'interroger sur ses renoncements et sur les suites de parcours d'insertion et d'habitat de ces personnes. D'autant que 51 % des personnes mettant un terme à leur demande (sans suite ou annulation par le ménage) sont soit sans ressource soit au RSA. Il s'agit à 84 % de personnes seules (majoritairement des hommes) ayant pour 44% d'entre elles déjà fait appel au 115 par le passé. Pour rappel, parmi l'ensemble des

Taux d'attente de logement social du parc SIAO²⁵ (en % du nombre de personnes sur liste d'attente par dispositif)

PF	CHRS	IML	HU	HUF
3	20	64	19	56

Lecture : En 2024, sur 100 personnes hébergées en IML dans le département 64 étaient en attente d'un logement social.

²⁴ On dénombre 226 entrées effectives en additionnant l'ensemble des entrées référencées plus haut. La différence de 13 entrées est sans doute due aux personnes changeant de structures en cours d'années.

²⁵ Mode de calcul : nombre de personnes sur liste d'attente, logement social par dispositif, rapporté au nombre de places global du dispositif. Exemple : (25 personnes sur liste d'attente d'un logement social hébergé en HUF / par les 25 places du dispositif HUF) * 100.

demandeurs d'insertion, on trouve 70 % de personnes seules, dont 33 % ayant déjà fait appel au 115 par le passé.

Pour terminer et faire la transition vers l'analyse de l'activité logement social, nous souhaitons attirer l'attention sur le tableau ci-contre qui exprime le taux de personnes en attente de logement social sur l'ensemble du parc. Ainsi, 56 % des personnes hébergées en HUF dans le département sont en attente d'un logement social. Cela est un indice supplémentaire démontrant une forme de sclérisation de l'ensemble du parcours d'accès au logement.

Les chiffres clefs de l'insertion

834 nouvelles demandes de logement d'insertion	810 ménages	1280 personnes	84 % des nouvelles demandes validées admissibles en CPO
1090 situations étudiées en CPO	55 % des nouvelles demandes validées sont positionnées pour de l'IML	35 % vers du CHRS	0.7 % vers de l'ALT
8 % vers une pension de famille	279 dossiers sur liste d'attente en moyenne à chaque commission	20 % d'attribution	54 % de demandeurs en familles
144 jours d'attentes en moyenne entre la demande et l'entrée en structure	46 % des personnes seules	14 % vivent dans un logement de fortune (squat, rue...)	20 % des demandeurs n'ont aucune ressource financière

SIAO Logement social

Commission Logement des Publics Prioritaires du PDALHPD (CL3P)

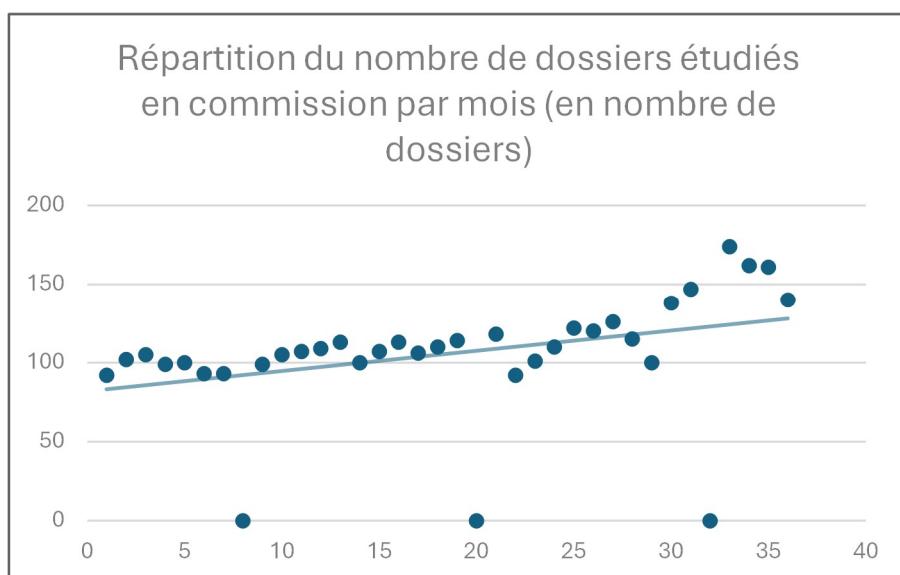
- Membres : la DDCSPP, le Conseil départemental, le SIAO, les bailleurs sociaux du département, Service Action logement, les responsables des mesures d'accompagnement logement, ...
- Qu'est-ce que la CL3P ? : les différents acteurs du PDALHPD (Etat, CD, bailleurs sociaux, associations) proposent une mobilisation coordonnée de leurs différents outils et contingent en vue de favoriser l'accès au logement des ménages recensés dans les critères de la loi égalité citoyenneté avec un système de priorisation.
- La saisine de la CL3P permet : une analyse partagée de la demande formulée, au regard de la situation de chaque demandeur/la mobilisation des contingents des différents réservataires/le recours si besoin à des mesures d'accompagnement vers ou dans le logement/une visibilité pour les bailleurs des publics prioritaires.
- Fréquence : 1 commission/mois
- Missions du SIAO11 :
 - o Le SIAO en tant que guichet unique HLM enregistre, actualise et s'assure de la complétude de l'ensemble des demandes de logement social des personnes hébergées en HU/CHS/CHRS ou logement adapté du département. Le SIAO après enregistrement sur le SNE, se rapproche du référent afin de s'assurer qu'un CP soit envoyé au plus vite, ou pour connaître les motifs de la non-demande de labérisation.
 - o Via un formulaire dédié, il est demandé à chaque référent de retourner au SIAO avec signature et accord de la personne la demande de labellisation au titre du contingent préfectoral, pour tous les ménages « prêts* » à intégrer un logement autonome (* ressources et demandes adaptées aux besoins et capacités, autonomie ou étayage en place pour permettre l'accès et le maintien en logement).
 - o Afin d'alimenter la CL3P, il est demandé chaque mois à l'ensemble des structures un recensement des situations en attente de logement social, labelisé au titre du contingent (typologie-villes et ou quartiers demandés/ ressources/ préconisation d'accompagnement/ informations complémentaires en lien avec la demande de logement).
 - o Pour l'Aude, il a été décidé dans le cadre du PDALHPD, que seraient présentées en CL3P toutes les situations des personnes hébergées en centre d'hébergement ~~et logement adapté~~ dès labellisation hormis pour les ménages prise en charge dans un dispositif de logement adapté (passage en CL3P au bout de 3 mois de labérisation). Pour les autres critères des publics prioritaires du PDALHPD.

- o Les demandes sont ensuite présentées en CL3P à l'ensemble de la commission, et s'ensuit des échanges pour faciliter le positionnement en CAL (complément d'informations / demande de mesure d'accompagnement/ critère d'urgence/véhiculé/ travail autour de l'élargissement de la demande/ réflexions pour solutionner les freins périphériques...)
- o Est envoyé à la suite de chaque commission un compte rendu à l'ensemble des bailleurs, afin qu'ils puissent « piocher » dans ce vivier en toute connaissance des demandes ; et à chaque référent, afin que soient exposées aux personnes accompagnées les demandes et/ou inquiétudes des bailleurs sociaux, et pouvoir les retravailler en amont de la prochaine CL3P.

La demande de logement social

En 2024, 300 situations ont été vues dans le cadre du SIAO logement, dont 6 dataient de 2021, 24 de 2022, 79 de 2023. Il y a donc eu 191 nouvelles demandes pour l'année écoulée (284 personnes).

Ainsi, 64 % des demandes étudiées en 2024 sont le fait de nouvelles demandes.



En moyenne, ce sont 125 dossiers qui ont été étudiés par mois. Pour mémoire, en 2023, il y avait 99 dossiers par mois et par commissions en moyenne. Et, 92 en 2022. Le graphique ci-dessus permet d'illustrer le nombre croissant de dossiers étudiés par mois.

De la même façon, le nombre de nouveaux dossiers progresse entre 2022 et 2024, passant de 173 à 191. (Malgré une chute des nouveaux dossiers en 2023 - 158).

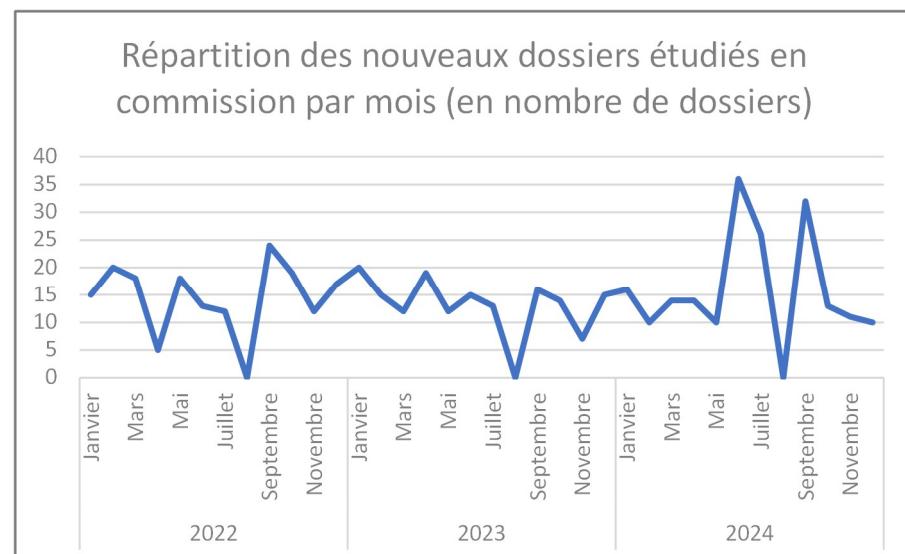
Cette hausse des nouveaux dossiers peut s'expliquer par 2 angles :

- Le travail autour du logement d'abord et la fluidification des parcours dans le cadre du pôle « trajectoire AHI » permettent d'être dans l'anticipation des sorties vers du logement dès qu'un ménage en a les capacités administratives, financières et l'étayage nécessaire ;

- L'augmentation du parc IML en 2024 entraîne de fait plus de ménages concernés par des réorientations vers du logement social.

Sur 191 nouveaux dossiers étudiés en 2024, 64 ont eu au moins une proposition. Soit 33 %. En 2023, 46 % des nouvelles demandes s'étaient vu proposer une offre de logement social (73 propositions).

Sur ces 64



propositions, faites aux nouveaux demandeurs, 17 ont été refusées (deux légitimes, deux abusifs) et 7 ont accepté une seconde proposition par la suite. 63 % des propositions ont donc été acceptées. À titre de comparaison, en 2023, 79 % des propositions formulées auprès des nouveaux demandeurs avaient été acceptées.

En considérant, maintenant, l'ensemble des demandes, ce sont 115 propositions qui ont été formulées en 2024. Dont 7 en attente. 15 refus (6 légitimes - 5 abusifs). 91 acceptées (soit 79 % d'acceptation). En 2022, 130 propositions avaient été formulées pour 97 acceptations (un taux d'acceptation de 75 %).

Avant de conclure voici un tableau synthétisant les données du logement social sur les 3 dernières années.

	2022	2023	2024
Nombre de DLS enregistrées à l'année	172	158	191
Nombre total de demandes examinées en CL3P	250	256	300
Nombre total de propositions	130	73	114
Nombre total d'acceptations	97	58	91
Taux d'acceptation (en %)	75	79	80
Taux de proposition (en %)	52	29	38

Précisons enfin que parmi les ménages ayant accepté une proposition en 2024, 14 avaient refusé une proposition par le passé (8 avaient refusé une proposition en 2024, 5 en 2023, et 1 en 2022).

Le public en demande de logement social

En 2024, on dénombre 117 familles (354 personnes) et 183 personnes seules. Soit 39 % de familles et 61 % de personnes seules. Cependant, le rapport est tout autre lorsque l'on calcule sur la base du nombre de familles. De cette façon, 65 % des demandeurs sont en famille et 35 % seuls.

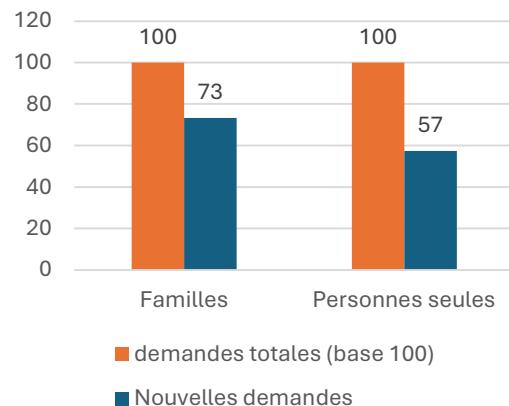
Parmi ces 117 familles, 82 sont des nouveaux demandeurs (soit 70 %), cela représente 268 personnes.

On remarque que le taux de renouvellement des familles en demande de logement social n'est pas le même suivant la typologie de ménage. Ainsi, en 2024, sur 100 familles en demande, 73 faisaient une demande pour la première fois. Ce taux est de 57 % pour les personnes seules. Nous verrons plus loin les raisons qui peuvent expliquer cette différence.

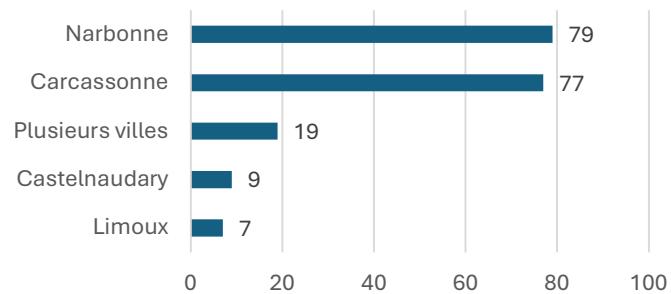
76 % des familles sont des familles monoparentales. 66 % des familles sont composées de 3 personnes au moins. Le nombre d'enfants en fonction de la typologie de famille (monoparentale ou non) n'est pas significatif.

Afin de caractériser un peu plus précisément le public en demande de logement social, intéressons-nous à présent aux villes demandées.

Part des nouvelles DLS dans les demandes totales étudiées en 2024 (en nombre de demandes)



Ville privilégiée lors de la formulation de la demande de logement social (en nombre de demandes 2024)



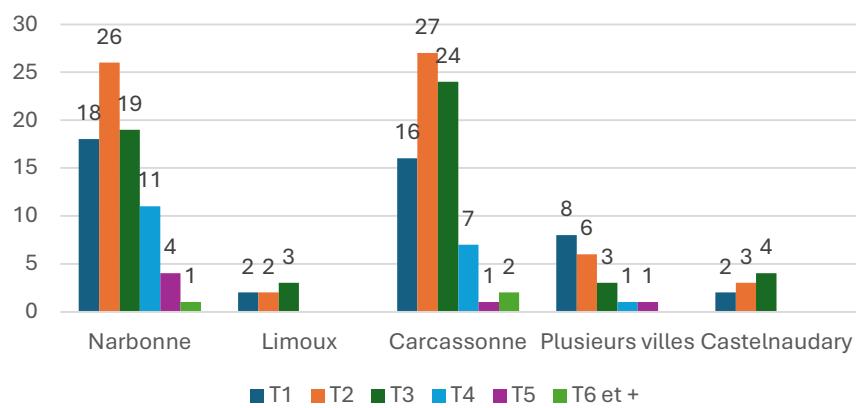
Dans les nouveaux dossiers 2024, Narbonne et Carcassonne sont les communes les plus demandées. Respectivement 41 % et 40 %. Ce qui semble plutôt cohérent au regard des villes d'origine des demandes ; où Carcassonne et Narbonne représentent cette fois 44 % et 41 %.

D'autre part, il nous semble important de remarquer que sur l'ensemble des dossiers vus en 2024, 140 étaient orientés exclusivement sur Narbonne contre 104 sur Carcassonne. Un écart d'un point en considérant les nouveaux dossiers alors que l'écart est de 12 points lorsque l'on prend en compte l'ensemble des dossiers. Cette différence pourrait indiquer que les demandes pour Narbonne sont plus longues à aboutir que les demandes vers Carcassonne.

Dans le détail, l'analyse se révèle délicate en raison de la grande disparité de l'effectif. Et, à première vue, aucun schéma ne semble indiquer de tension particulière sur l'un ou l'autre des secteurs géographiques. Cependant, en comparant Carcassonne et Narbonne, dont les effectifs sont relativement proches, on s'aperçoit que Narbonne, la ville la plus demandée a un taux de proposition plus bas que Carcassonne. 35 % contre 44%. Quand le taux de proposition moyen est de 39 %.

Le taux d'acceptation semble, quant à lui, indépendant de la zone géographique et se situe autour de 80 %. Cela s'explique sûrement avec une règle de l'AHI : le maintien sur un dispositif sera remis en question en cas de refus d'une proposition adaptée.

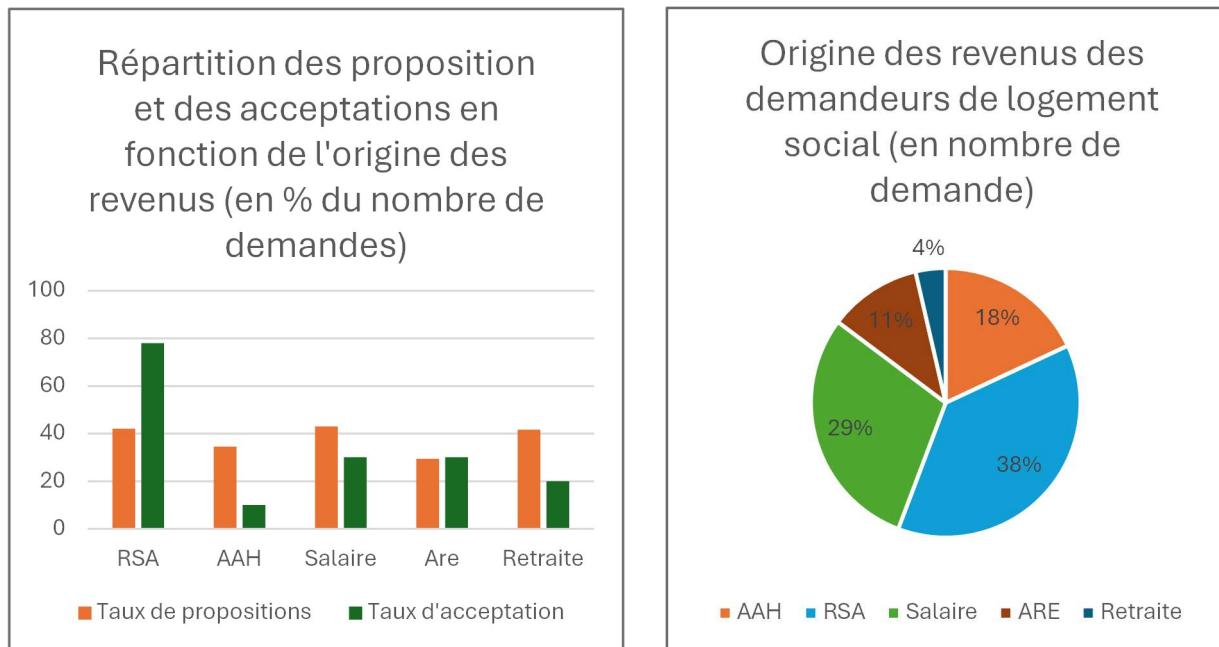
Répartition du type de logement demandé en fonction de la ville demandée (en nombre de nouvelles demandes)



Les demandes se portent majoritairement sur des T2 et T3 (34% et 27 % des nouvelles demandes), notamment pour Carcassonne et Narbonne. Les logements plus petits représentent 24 %.

L'analyse des revenus montre que la majorité des demandeurs étaient en situation d'emploi ou avaient récemment travaillé au moment de leur demande de logement social. En effet, sur 100 ménages en demande, 40 disposaient soit d'un salaire soit de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE). 38 percevaient le RSA et 18 l'Allocation Adulte Handicapé.

Dans le détail, les personnes en emploi orientent plus fréquemment leur demande de logement vers la ville de Narbonne. 33 % d'entre eux. Quand les demandeurs bénéficiaires du RSA demandent Carcassonne et Limoux à 48 % et 50 %.



Il est également intéressant de remarquer que les propositions de logement social sont relativement équivalentes selon les ressources. En 2024, par exemple sur 100 personnes au RSA faisant une demande de logement social, 42 % ont obtenu une proposition. On retrouve 42 % chez les retraités et 43 % chez les salariés. En revanche, les bénéficiaires de l'ARE sont 29 à s'être vu proposer un logement. Et les titulaires de l'AAH sont 34 % (24 % des personnes percevant l'Allocation Adulte Handicapé demandaient un logement adapté – en rez-de-chaussé, avec ascenseur...). Dans le reste de l'effectif, seulement 7 % font une demande de logement adapté.

Origine des revenus des demandeurs de logement social en fonction de la ville demandée (en % du nombre de demandes)						
	AAH	RSA	Salaire	ARE	Retraite	TOTAL
Narbonne	19	36	33	8	4	100
Carcassonne	9	48	27	12	4	100
Limoux	25	50	25	0	0	100
Castelnau-d'Oléron	15	38	23	15	8	100
Plusieurs choix	22	34	29	13	3	100

Lorsque l'on croise la composition de ménage et le fait d'avoir eu au moins une proposition de logement social, on s'aperçoit que les familles obtiennent une proposition dans 50 % des cas. Les personnes seules dans 31 %. Une façon d'expliquer ce que nous soulignions plus haut à propos du renouvellement plus fréquent des personnes en famille. En revanche, le taux d'acceptation en fonction de la typologie de ménage n'est pas significatif et se situe dans les deux cas autour de 80 %.

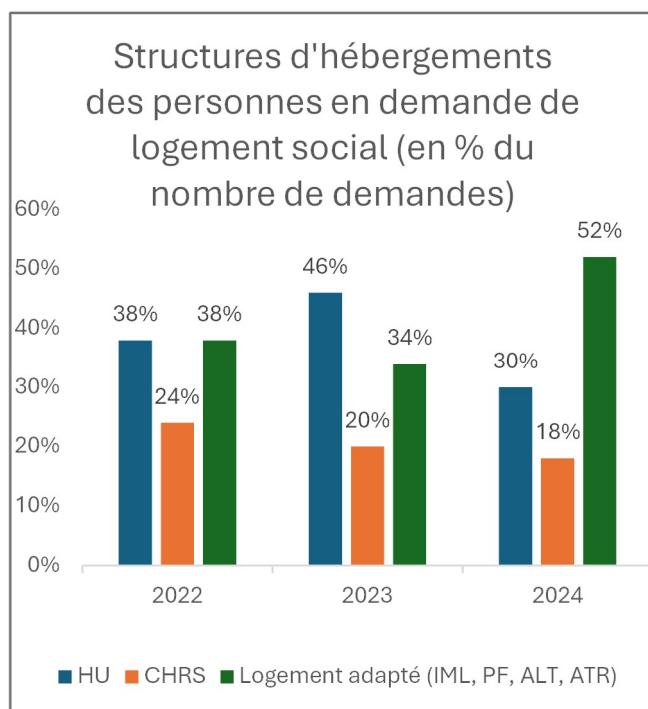
Il semblerait que les femmes seules aient moins de propositions que les hommes seuls avec un taux de propositions pour ces premières de 42 % quand les hommes se verraient proposer un logement pour 50 % d'entre eux. Mais les données pour ces variables sont partielles et nécessitent d'être consolidées.

Le taux d'acceptation est quant à lui un peu plus volatil puisque près de 80 % des personnes au RSA acceptent la proposition de logement social qui leur est faite. À l'inverse, 30 % des personnes ayant récemment travaillé (salarié ou titulaire de l'ARE), acceptent la proposition de logement. 10 % pour les bénéficiaires de l'AAH.

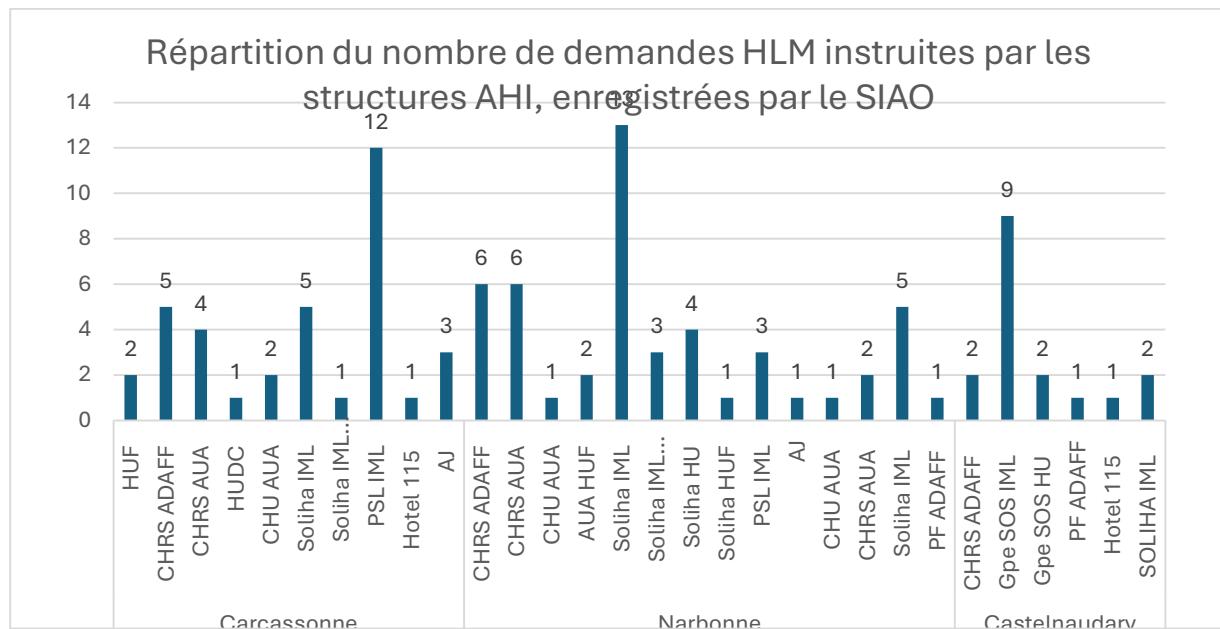
Enfin, intéressons-nous aux structures d'hébergements accueillant les demandeurs de logement social. Premier constat, la baisse continue depuis 3 ans, de la part des personnes en CHRS à avoir une DLS en cours.

Second constat, l'importante augmentation des demandes provenant de personnes en logement adapté (IML principalement). Passant de 34 % à 52 % entre 2023 et 2024. Sans doute dû à un effort d'enregistrement des DLS qui augmente de 11 % en 3 ans. Mais aussi à la hausse de 48 % des places en IML sur la même période.

Dernier constat, la variabilité des demandes issues d'un dispositif d'urgence. 38 % en 2022, 46 % en 2023 et 30 % en 2024. Notons que si ce chiffre est le plus bas sur la période pour 2024, 17 % des demandeurs sont, à un moment de leur parcours d'accès au logement, passés par un hôtel 115. 20 % par un dispositif d'urgence (HU, CHU, HUF, HUFPPN, hôtel 115).

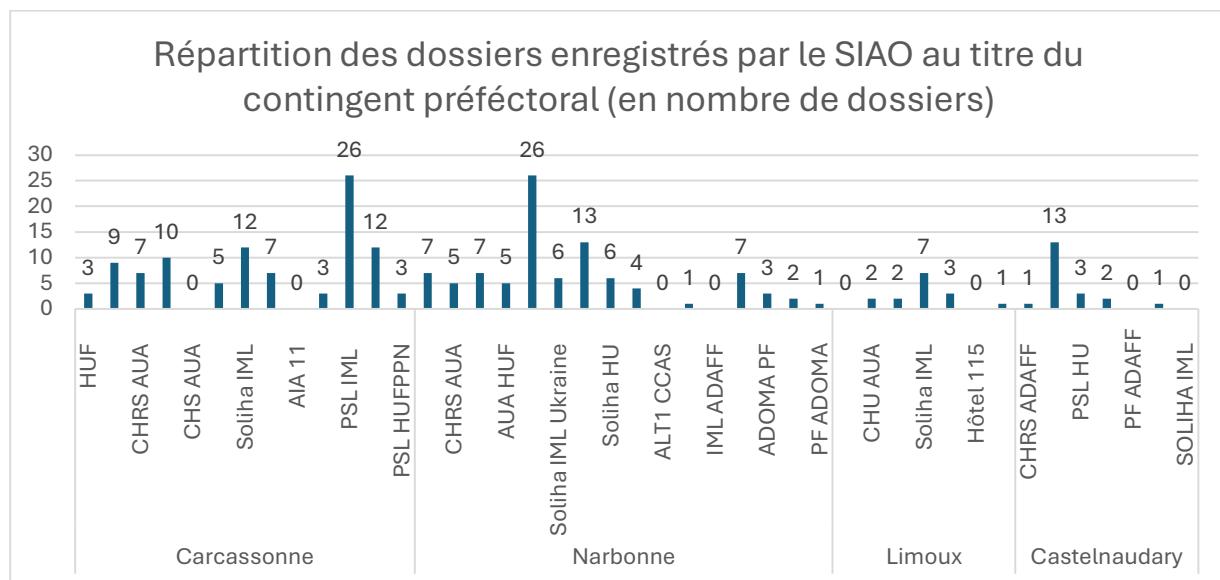


Contingent préfectoral et logements sociaux



En 2024, le SIAO a instruit 102 demandes de logements sociaux. Soit 8,5 demandes instruites par mois. Dans le détail, 39 % des demandes viennent de Narbonne. 35 % de Carcassonne, 9% de Limoux et 17 % de Castelnaudary. Pour mémoire, en 2023, 89 demandes avaient été instruites.

On dénombre en 2024, 225 instructions SIAO au titre du contingent préfectoral. Soit 19 par mois en moyenne. 156 en 2023. 43 % des demandes proviennent de Carcassonne, 41 % de Narbonne, 7 % de Limoux et 9 % de Castelnaudary. De plus, la labellisation sur critère augmente de 24 % entre 2023 et 2024. Principalement sur des motifs de violence, de handicap et de sortie d'hébergement.



Bilan du logement social

En 2024, le SIAO a enregistré une hausse des demandes de logement social avec 191 nouvelles demandes. Le nombre de dossiers traités mensuellement a lui aussi augmenté (125 contre 99 en 2023), reflétant une pression accrue. Cependant, le taux de propositions a baissé (33 % contre 46 % en 2023), avec un taux d'acceptation stable à 79 %. Des tensions géographiques semblent se dessiner mais doivent être étayées.

2024 confirme une tension croissante sur le logement social, avec des disparités géographiques et des défis liés à l'acceptation des propositions. Enfin au 31 décembre 2024, 186 ménages sont toujours sur liste d'attente.

Les chiffres clefs du logement social

301 situations vues
dans l'année

concerne 117
familles

183 personnes
seules

537 personnes

76 % des familles
sont
monoparentales

125 dossiers
étudiés par mois

191 nouvelles
demandes en 2024

33 % des nouvelles
demandes ont une
proposition dans
l'année

63 % acceptent la
proposition

Coordination de parcours et trajectoire AHI

En sa qualité d'expert, le SIAO intervient autour de la coordination de parcours « Trajectoire Accueil, Hébergement, Insertion » (AHI) afin de travailler la fluidité des parcours des personnes accueillies.

Dossiers trajectoire AHI (en nombre de dossiers)	Dossiers	113
	Dossiers non suivis	46
	Dossiers suivis par le SIAO	53
	Nombre d'interventions	97
	Dossiers classés	48
	Nouveaux dossiers	20

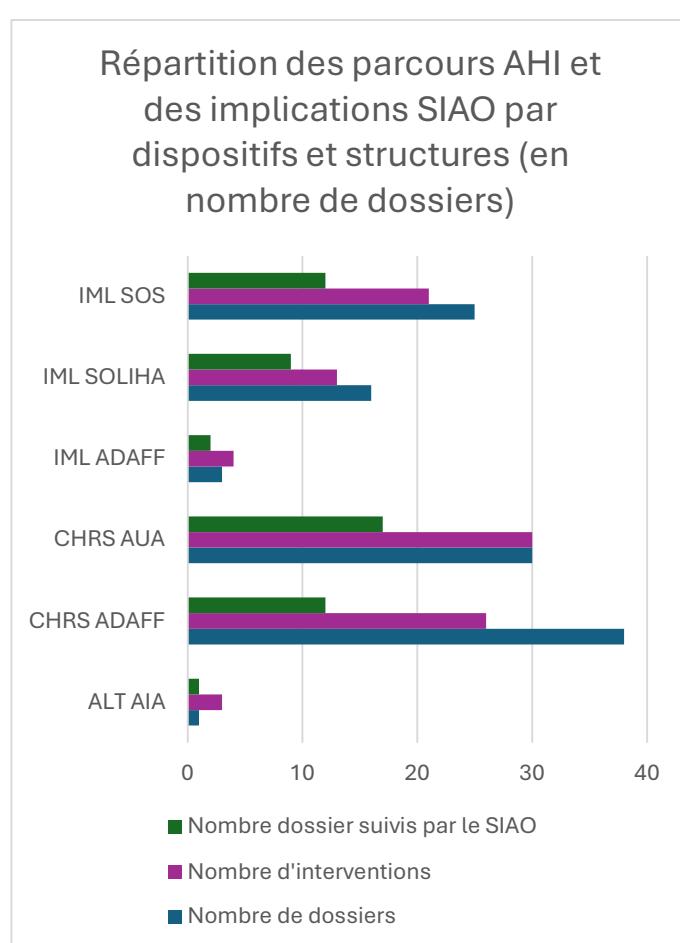
Ainsi, le SIAO suit 47 % des dossiers recensés dans le cadre de « la trajectoire AHI » soit 53.

Plus généralement, les parcours AHI concernent 131 personnes dont 79 personnes seules. Des personnes bénéficiaires du RSA ou de l'allocation adulte handicapé pour la majorité. Cependant, 16 % ont ou ont récemment eu un emploi.

La moyenne d'âge de l'effectif est de 43 ans mais il est important de noter que 20 % des personnes dans le dispositif ont entre 19 et 25 ans.

53 sont en attente d'un logement social.

Dans cette mission, le SIAO intervient à la suite d'un signalement auprès de la DDETSPP. Dans le cadre fixé par l'Etat, ces derniers sont informés par les structures insertion AHI lorsqu'il y a une durée de prise en charge dépassant les 6 mois ou lorsqu'une équipe rencontre une problématique spécifique dans l'accueil d'un bénéficiaire, qui limite voire empêche le travail d'accompagnement vers l'autonomie. La situation est, à ce moment-là, renvoyée sur le SIAO, afin de travailler conjointement avec la structure d'accueil, la levée des freins, ainsi que la trajectoire la plus adaptée aux besoins et à la demande. À cette fin, le SIAO s'appuie sur son expertise du territoire et des dispositifs ainsi que sur son réseau spécialisé : santé, séjour, social... et peut créer



différentes instances de coordination pour affiner les parcours et s'assurer de la synergie entre les acteurs mobilisés.

Dans le cadre de cette coordination, le SIAO a souhaité intervenir plus spécifiquement sur 2 champs de compétence pour la bonne continuité des prises en charge et des parcours :

- La santé mentale : la surreprésentation des troubles en santé mentale au sein du public AHI est telle que, depuis septembre 2024, le SIAO a créé une instance de régulation « USSAP/AHI ». Ce temps de coordination, en présence d'un cadre de santé spécialisé en psychiatrie, permet de recenser les situations au sein de l'AHI qui, du fait des symptômes de la maladie, ne permettent pas un accueil et un accompagnement adapté et cohérent. Cette commission est force de propositions autour de la santé, elle facilite de lien avec la psychiatrie, elle apporte une richesse et une meilleure compréhension des situations et du fonctionnement de l'USSAP, et elle assure un suivi. 7 situations ont été présentées lors de cette instance et 4 ont fait l'objet de suivis.
- Le séjour : le SIAO joue également un rôle autour de l'accès au droit notamment face au séjour. Depuis 2019, le SIAO rencontre mensuellement les responsables du BIN (Bureau de l'Immigration et de la Nationalité) lorsqu'il y a nécessité d'un soutien, d'une guidance ou d'un suivi autour de la régularité au séjour de nos publics. Cette instance suit les démarches, s'assure du bon enregistrement des demandes, vérifie les informations, facilite la prise de rendez-vous, dépose des recours à titre exceptionnel pour les situations le justifiant. Un regard particulier sur nos dossiers est posé par la préfecture, cela permet d'être au plus juste des situations et travailler la fluidité des parcours en fonction. 76 ménages en 2024 sont passés par cette commission.

Pôle santé mentale

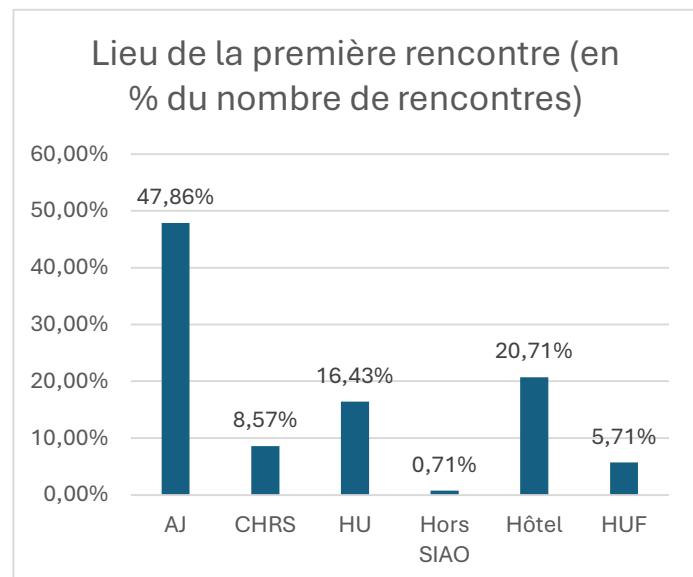
Information méthodologique : l'échantillon étant limité, il convient de préciser qu'il n'est pas certain que le tableau dressé ici soit représentatif des problématiques, entre autres psychiques, des publics précaires accueillis sur les différentes structures AHI en lien avec le SIAO. Il s'agit en effet d'une création de poste (psychologue mesure 9 au bénéfice des structures AHI sur le secteur de Carcassonne), et du recueil des données statistiques de la première année d'exercice de la psychologue en poste. C'est donc la première année que le SIAO met en place ce dispositif statistique autour de la santé mentale. Il s'agit donc essentiellement d'un travail exploratoire. Aussi, les données publiées ici, bien que prometteuses, nécessitent d'être consolidées et les outils affinés afin d'être complètement opérationnels.

Il faudra enfin garder à l'esprit tout au long de la lecture de cette étude que les éléments présentés ici sont recueillis au cours du travail de la psychologue. Les informations recueillies sont donc partielles.

Le public

Sur l'année 2024 (le recueil de données correspond à 10 mois d'activité sur l'année 2024), la psychologue a rencontré 140 personnes. 63 femmes et 77 hommes. Majoritairement des personnes de plus de 50 ans. Dans le détail, les hommes ont, à 44 % plus de 50 ans. Quand les femmes sont 35 % à appartenir à cette classe d'âge. Elles sont, en revanche, plus nombreuses à avoir entre 31 et 50 ans. 18 % contre 8%.

Les rencontres ont principalement lieu dans des accueils de jour (67 sur 140). Puis dans les structures d'urgence HU (32) et Hôtel (39). Cependant, les publics rencontrés ne sont pas les mêmes selon les lieux. Ainsi, les hommes sont à 78 % rencontrés à l'AJ. Quand les entretiens avec les femmes se tiennent plutôt dans les structures d'urgence (hôtels 40 %, HU 25 %, HUF 13%). La répartition par genre semble plus homogène en CHRS.



En s'intéressant aux situations d'emploi des personnes rencontrées par la psychologue du SIAO, on s'aperçoit que la plupart travaillent ou ont travaillé. Sans disparité ni d'âge ni de genre. Ainsi, et si l'on considère ceux pour qui la situation professionnelle est connue soit 60 % de l'effectif, 84 personnes : 29 personnes sont en situation d'emploi au moment de la rencontre (35 %). Un chiffre qui monte à 61 % lorsque l'on cumule les personnes qui travaillent et celles ayant travaillé (retraités par exemple). Il peut s'agir d'emploi salarié mais aussi de petits boulots ou d'un emploi non déclaré.

140 personnes rencontrées

Ajoutons que 4 % sont en formation. Et 4 % dans un dispositif d'insertion (chantier d'insertion, ESAT...). Remarquons également qu'au moins 29 % des personnes rencontrées dont le parcours scolaire/universitaire est connu possèdent un diplôme²⁶. Les femmes plus que les hommes. Plus de la moitié des femmes en HUF sont diplômées.

47 % des rencontres ont lieu en accueil de jour

Enfin, 15 % des personnes dont la situation d'emploi est connue, affirment ne jamais avoir travaillé. Essentiellement des personnes avec des problématiques psychiatriques sous-jacentes, des traumas, mais aussi des pathologies somatiques lourdes.

Enfin, le public rencontré par la psychologue se compose à 35 % de primo-arrivants²⁷ (49 personnes – 30 femmes – 19 hommes). Parmi les primo-arrivants, on dénombre 8 personnes non francophones (les seules de l'effectif) et dont les entretiens pour avoir lieu ont nécessité un moyen de traduction non professionnel (ami / réalisation de l'entretien en anglais ou espagnol par la psychologue / traducteur numérique). Enfin, 25 personnes, 18 % parlent un peu français mais pas suffisamment pour mener un entretien psychologique approfondi et nécessiteraient d'avoir recours à un dispositif d'interprétariat.

D'une façon plus générale, les données recueillies n'incluent pas les personnes qui n'ont pas pu bénéficier de cette proposition de soutien psychologique au vu de la barrière de la langue. En effet, l'aller-vers est limité dans ces situations lorsqu'il n'y a pas de recours possible à l'interprétariat, et les partenaires étant informés, un certain nombre d'orientations vers la psychologue n'ont pas pu avoir lieu, laissant les personnes concernées parfois sans solution de suivi psychologique. Ainsi, au vu de l'échantillon présenté, et pour accueillir dignement les personnes rencontrées qui ne parlent que peu ou pas du tout français, il nous paraît primordial de pouvoir avoir recours quand cela est nécessaire à un dispositif d'interprétariat professionnel.

²⁶ Pour 59 % de l'effectif, le passé scolaire n'est pas connu.

²⁷ Sont comptabilisés comme primo-arrivants toutes les personnes arrivant en France pour la première fois, indépendamment de la durée de séjour en France, ni du pays d'origine.

Depuis fin 2024, le SIAO s'est doté d'une capacité à faire appel à un service d'interprétariat, mobilisable ponctuellement, du fait d'un cout important. Pour cette raison, cette mesure ne peut bénéficier à toutes les personnes en nécessitant.

Le premier entretien

Grâce au travail étroit avec les équipes des structures bénéficiaires, la psychologue a pu mettre en place différentes possibilités de sollicitations, ainsi que plusieurs modalités de rencontres avec les bénéficiaires.

D'une part, les équipes présentent aux personnes accueillies sur les structures la possibilité de rencontrer la psychologue si elles le souhaitent. En ce sens, les personnes concernées peuvent formuler une demande de rendez-vous (ou de rencontre plus « atypique ») avec la psychologue directement auprès de leur référent/de l'équipe.

D'autre part, la psychologue réalise également des temps de permanence sur les structures collectives (Accueil de jour, HU/CHRS collectif, HUDC lorsqu'il y a du passage). Ce format « d'aller vers » permet de rencontrer les personnes là où elles sont, et de proposer une rencontre « autre », qui a aussi pour fonction de déstigmatiser la figure du psychologue, qui est, pour certaines personnes, chargée de représentations parfois difficiles à dépasser. Ces temps d'aller vers sont essentiels pour pouvoir aussi toucher des personnes qui, pour des raisons qui leur sont propres, sont parfois très à l'écart et éloignées des soins, notamment psychologiques/psychiatriques. En effet, certains ne sont pas en mesure de formuler une demande d'aide, et encore moins de se rendre à un rendez-vous dans une structure psychiatrique et/ou d'addictologie de droit commun. Ces temps de présence informels, à l'image du « psy qui traîne », permettent un autre type de rencontre, qui peut progressivement et au fur et à mesure que la relation de confiance se tisse, aboutir à la formulation d'une demande de la part de la personne, que la psychologue peut alors accompagner. La visée est dans un premier temps le raccrochement vers le soin, et ensuite l'orientation de la personne, quand elle y est prête, vers des structures de droits communs.

Au niveau statistique, il nous semble pertinent de souligner que les personnes (conjointement avec l'équipe ou non) sont à l'initiative de la rencontre avec la psychologue dans 65 % des cas (soit avec une sollicitation de rendez-vous par l'équipe sociale, soit en interpellant directement la psychologue lors de ses permanences). Dans 14 % c'est l'équipe qui est à l'origine. Et dans 11 % des cas, c'est la psychologue qui en est à l'initiative (cela concerne essentiellement des hommes), dans cette démarche « d'aller vers » dont nous avons parlé.

Par ailleurs, nous évoquions différents types de rencontres possibles. Il y a tout d'abord, celle formelle (entretien dans un bureau ou une pièce mise à disposition), ou bien la rencontre informelle (pas de « cadre » de rencontre défini a priori, possibilité de partager

un café, une discussion au milieu du collectif, dans l'espace public, le temps d'une pause, une balade en dehors de la structure...).

Nous retrouvons au niveau des données une répartition relativement équilibrée, avec une légère dominance de

l'approche informelle lors d'un premier contact : 51 % informel, 45 % d'entretien formel.

En revanche, nous notons une disparité de genre : les femmes sont majoritairement rencontrées lors d'entretiens formels (65%), là où le premier contact pour 70 % des hommes s'est fait de manière informelle. La disparité des types de rencontre peut également s'observer en niveau de la structure d'accompagnement. 76% des rencontres informelles ont lieu à l'accueil de jour, lieu à prédominance masculine.

En outre, les lieux des rencontres peuvent être divers. La psychologue essaye autant que possible de rencontrer la personne là où elle est (à l'accueil de jour, en structure d'urgence/d'insertion, à l'hôtel), même si certains endroits ne sont pas particulièrement propices aux entretiens psychologiques, ce qui peut rendre le travail difficile (peu/pas de confidentialité, promiscuité, pas d'isolement possible, ...).

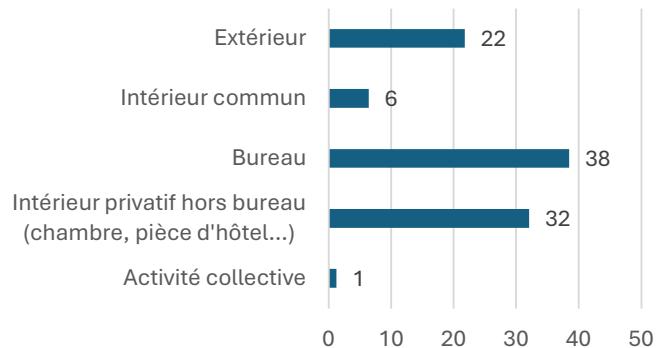
32 % en intérieur privatif (chambre d'hôtel, logement). 38 % dans un bureau. 6 % en intérieur commun (couloir). 22 % en extérieur.

Étiquettes de lignes	AJ	Foyer	Hors	Total			
	AUA	SIAO	Hôtel	HUDC	HUF(PPN)	général	
Autre	40%	20%	0%	40%	0%	0%	100%
Formelle	17%	20%	2%	34%	14%	14%	100%
Informelle	76%	10%	0%	4%	10%	0%	100%
Total général	48%	14%	1%	21%	11%	6%	100%

56 % des entretiens débouchent sur un suivi

71 % de rendez-vous honorés

Lieu de la première rencontre (en % du nombre d'entretiens)



La durée des premiers entretiens est fluctuante. La majorité dure entre 30 minutes et 1 heure (60%), 12 % moins de 30 minutes et 19 % plus d'une heure.

Par ailleurs, nous notons que 56 % de ces premiers entretiens débouchent sur un suivi régulier, généralement d'une fois par mois.

L'accompagnement

Les statistiques présentées ici concernent uniquement les personnes rencontrées et/ou suivies par la psychologue.

Répartition du nombre d'entretiens par structure de première rencontre (en % du nombre de personnes suivies)						
	Accueil de jour	CHRS	HU	Hôtel	HUF	Total général
<2	20%	0%	7%	9%	0%	13%
2-9	63%	50%	86%	64%	71%	66%
10-17	18%	50%	7%	0%	14%	16%
18-25	0%	0%	0%	18%	14%	4%
26-33	0%	0%	0%	9%	0%	1%

Il est, dans un premier temps, intéressant de remarquer que 22 % des personnes rencontrées suivent au moins 10 rendez-vous avec la psychologue dans l'année (qu'ils soient formels ou informels...). Et 66 % entre deux et neuf fois. Bien entendu, ces chiffres sont à relativiser, car ils ne tiennent pas compte de la date de début de suivi. Ces données seront donc à préciser les années à venir. Quoi qu'il en soit, 71 % des rendez-vous sont honorés. Démontrant une certaine volonté dans la poursuite du suivi. Les femmes semblent moins assidues que les hommes. 49 % n'ont pas honoré au moins un rendez-vous. 15 % pour les hommes. Nuançons en ajoutant que dans la grande majorité des cas, il n'y a qu'un seul rendez-vous non honoré et que les autres le sont.

Suivi de parcours et fin de suivi psychologique

Pour terminer, observons les fins de suivi et leurs modalités. 39 % des personnes suivies ont eu une fin d'accompagnement dans l'année. Principalement due (72%) à la trajectoire sociale (changement de structure hors AHI, de département...) et à 25 % sur décision de la psychologue et/ou de la personne.

17 % de ces fins d'accompagnement sont sans orientation. C'est-à-dire sans possibilité de poursuite de l'accompagnement psychologique. Nous identifions plusieurs pistes d'explication de cette statistique. D'abord, l'orientation, pour qu'elle soit efficiente et en adéquation avec la demande de la personne, est un travail qui prend du temps. Parfois, avec les trajectoires sociales et les changements de structures répétés, la psychologue n'a pas suffisamment le temps de travailler ces orientations avec les personnes concernées, qui s'en vont avant que le prochain rendez-vous n'ait pu être honoré. Les suivis psychologiques sont, en effet, conditionnés au temps d'accompagnement dans les structures AHI concernées. Cela ne permet pas toujours de mener à terme et correctement cette perspective d'orientation, si tant est que ce soit le souhait de la personne. D'autres fois, l'impossibilité peut être du côté des structures de droit commun ou des associations, qui sont souvent saturées et

72 % des fins de suivi sont liés à une sortie de dispositif AHI

ne prennent plus forcément de nouveaux patients. Dans ces circonstances, nous comprenons bien que les orientations possibles de la psychologue peuvent être mises à mal...

Pour 28 % des personnes suivies, une orientation vers une structure de droit commun, une association, ou bien une recommandation vers une consœur, un confrère en libéral a pu être effectuée.

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que 23 % des personnes en fin de suivi pour motif de parcours social recontactent spontanément la psychologue par la suite.

Synthèse et perspectives

La vague post-Covid a laissé place à une stabilisation du nombre de demandeurs d'hébergement d'urgence à un niveau extrêmement élevé. Accompagné par une transformation du public, marquée par une augmentation significative des familles monoparentales, principalement dirigées par des femmes. Cette évolution entraîne deux conséquences majeures : une hausse des orientations vers des structures hôtelières (62 % des familles) et une atténuation des pics hivernaux. Cette tendance devrait se poursuivre, avec une progression de 15 % des femmes seules avec enfants entre 2023 et 2024, contre seulement 1 % pour les hommes seuls.

Concernant l'insertion, le SIAO a recensé, en 2024, 587 demandes d'hébergement d'insertion dont 20 % ont abouti à une entrée effective. Près de la moitié, des demandes (48 %) restent en attente, tandis que 27 % ont été annulées par les ménages. Parmi ces annulations, 34 % sont dues à un accès à un logement autonome, mais 44 % résultent d'un abandon pur et simple de la démarche. Ce phénomène de découragement touche principalement des personnes seules (84 %), majoritairement des hommes, souvent sans ressource ou bénéficiaires du RSA. Cette démobilisation soulève des questions sur l'accompagnement et la persévérance des parcours d'insertion.

Le pôle logement social a enregistré une hausse des demandes en 2024, avec 192 nouvelles demandes et une augmentation du nombre de dossiers traités mensuellement (125 contre 99 en 2023). Cependant, le taux de propositions a chuté à 33 % (contre 46 % en 2023), malgré un taux d'acceptation stable à 79 %. Les disparités géographiques persistent, notamment à Narbonne. Les données confirment une tension croissante sur le logement social, accentuée par des défis liés à l'offre disponible et à l'acceptation des propositions.

L'année 2024 a confirmé des tendances préoccupantes, notamment la transformation du public en demande d'hébergement d'urgence et la pression accrue sur le logement social et l'hébergement d'insertion. Face à ces défis, il est essentiel de renforcer les partenariats avec les acteurs locaux et d'adapter/augmenter les dispositifs d'accueil pour mieux répondre aux besoins spécifiques des familles et des publics précaires. Par ailleurs, la démobilisation observée dans les demandes d'hébergement d'insertion et d'urgence appelle à une réflexion approfondie sur les modalités d'accompagnement et de suivi, afin de limiter les abandons de parcours. Enfin, la question du logement social reste une priorité, nécessitant des solutions innovantes pour réduire les délais d'attente et améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande. Ces perspectives devront guider nos actions pour les années à venir, dans un contexte de précarité persistante et de besoins croissants.

À propos du SIAO :

Le SIAO de l'Aude a connu ces dernières années une forte évolution tant dans les missions confiées que dans la volumétrie à traiter. Ces changements ont induit des créations de postes avec des compétences spécifiques pour répondre efficacement aux actions à déployer : travailleur social en aller-vers, psychologues, sociologue, ...

En parallèle l'Etat porte une attention particulière autour des SIAO, notamment avec une volonté d'uniformisation des pratiques avec la réforme des SIAO de mars 2022 mais aussi dans le cadre du logement d'abord 2. Ces travaux menés par la DIHAL mènent des engagements ciblés sur les années 2024/2025/2026, autour de :

- Une réforme des 115 : un travail d'harmonisation des pratiques avec entre autres la rédaction d'évaluation flash permanentes, une prise en compte d'une demande sur une durée de 7 jours. Le SIAO 11 travaille depuis fin 2024, sur la création d'une plateforme de la rue au logement pour la mise en place de cette nouvelle pratique ;
- Une volonté de formaliser et contractualiser : rédaction d'une convention partenariale d'objectifs couplée à une feuille de route Etat/SIAO, rédaction de conventions tripartites Etat/Structures AHI ou partenaires/SIAO pour objectiver et affirmer les engagements partagés.

A cela s'ajoutent des volontés d'agir sur les « fragilités » du département, en particulier en renforçant le lien avec les services sanitaires pour faciliter l'accès et le suivi de nos publics sans-abri ou mal-logés. Un enjeu autour de l'activité par l'insertion économique est aussi à l'ordre du jour pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation dans une approche personnalisée et globale.

A court terme, un de nos objectifs, et ce rapport d'activité en est le fruit, est le renforcement de nos compétences sur la partie observation sociale. Car la compréhension et l'analyse objectivée des données SIAO est une richesse pour comprendre, et être force de proposition afin d'être toujours au plus juste face aux besoins du département et des publics.

À propos de l'observatoire :

Un gros travail est à réaliser pour optimiser et faciliter la récupération de données principalement sur l'insertion et le logement social. En effet, pour ces deux secteurs, les informations sont exprimées manuellement dans des classeurs Excel ; rendant fastidieuses et chronophages leur extraction et leur manipulation. De plus, elles limitent les comparaisons sur le moyen et le long terme. (Problème de cohérence des regroupements, et d'interprétation des éléments – par exemple un item notifié « oui ? » doit-il être considéré comme un « oui », un « non » ou tout autre chose ?)

Aussi, il nous apparaît bénéfique d'organiser la base de données CPO afin d'éviter ce genre d'écueil.

Un travail d'harmonisation de ces chiffres est en cours pour permettre des comparaisons et des suivis dans le temps. Voir permettre des croisements entre les différentes bases de données (urgence / insertion).

Pour finir, et à plus long terme, l'observatoire ne saura faire l'économie d'enquêtes qualitatives afin d'appuyer et d'éclairer les statistiques produites ; tout en affinant la compréhension des publics en situation de précarité dans le département.